



OBSERVATOIRE

Quatrième trimestre 2025

Les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel

SYNTHESE

Mars 2026

Bilan de l'ouverture des marchés de détail de l'énergie au quatrième trimestre 2025

CLIENTS RESIDENTIELS : LE NOMBRE DE CLIENTS AVEC UN CONTRAT D'ELECTRICITE ATTEINT LES 35 MILLIONS EN 2025, UNE AUGMENTATION PORTEE PAR LES OFFRES DE MARCHÉ. LES PARTS DE MARCHÉ DES FOURNISSEURS ALTERNATIFS AUGMENTENT LEGEREMENT EN GAZ NATUREL

En électricité, le nombre de sites en offres de marché augmente de 303 000 sites supplémentaires en offre de marché entre le 30 septembre 2025 et le 31 décembre 2025 (contre 247 000 sites supplémentaires en offre de marché au T3 2025). En gaz naturel, au 31 décembre 2025, 46,9 % des consommateurs résidentiels ont souscrit un contrat chez un fournisseur alternatif.

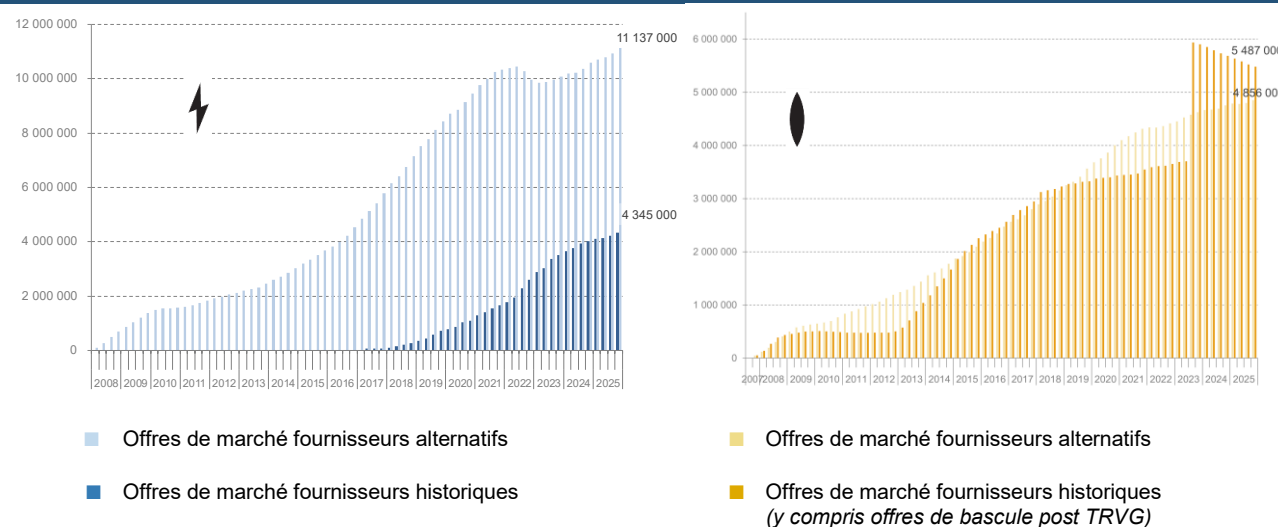
Bilan du T4 2025

En électricité, le marché résidentiel augmente de 93 000 sites et compte 35,02 millions de sites au 31 décembre 2025. 15,48 millions de sites résidentiels (soit 44,2 %) sont en offre de marché au 31 décembre 2025, cela représente 303 000 clients supplémentaires ayant souscrit une offre de marché par rapport au 30 septembre 2025. Le développement des offres de marché est principalement porté par les fournisseurs alternatifs alimentant 194 000 clients supplémentaires tandis que les fournisseurs historiques gagnent 109 000 sites résidentiels.

Les tarifs réglementés de vente de l'électricité (TRVE) voient leur nombre de clients diminuer de 210 000 clients par rapport au 30 septembre 2025 et atteindre un total de 19,54 millions de sites. L'érosion des TRVE au trimestre précédent était de 120 000 sites.

En gaz naturel, tous les sites sont en offre de marché. Dans un marché total en hausse de 11 000 clients résidentiels au quatrième trimestre 2025, les fournisseurs alternatifs ont gagné 52 000 sites sur ce quatrième trimestre (contre un gain de 17 000 sites au troisième trimestre 2025), pour un total de 4 856 000 sites, soit une part de marché de 46,9 %. Entre le 30 septembre 2025 et le 31 décembre 2025, les fournisseurs historiques ont perdu 41 000 sites (contre 56 000 sites au troisième trimestre 2025).

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



Source : données GRD, RTE, GRTgaz, Téréga, fournisseurs – Analyse : CRE

Bilan de l'année 2025

En électricité

Les fournisseurs alternatifs ont gagné 556 000 clients en 2025, contre 509 000 en 2024. Les fournisseurs historiques ont gagné 319 000 clients supplémentaires en offres de marché sur 2025 (contre 508 000 en 2024). L'année 2025 marque ainsi un basculement sur le marché de détail par rapport à 2024, la croissance des fournisseurs alternatifs étant largement supérieure (x1,7) à celle des fournisseurs historiques. L'érosion du nombre de sites au TRVE s'est poursuivie en 2025 avec une diminution de 637 000 sites malgré un léger ralentissement (diminution de 752 000 en 2024).

En 2025, les parts de marché ont évolué de la façon suivante :

- de 58,0 % à 55,8 % pour les TRVE ;
- de 30,4 % à 31,8 % pour les fournisseurs alternatifs ;
- de 11,6 % à 12,4 % pour les offres de marché des fournisseurs historiques.

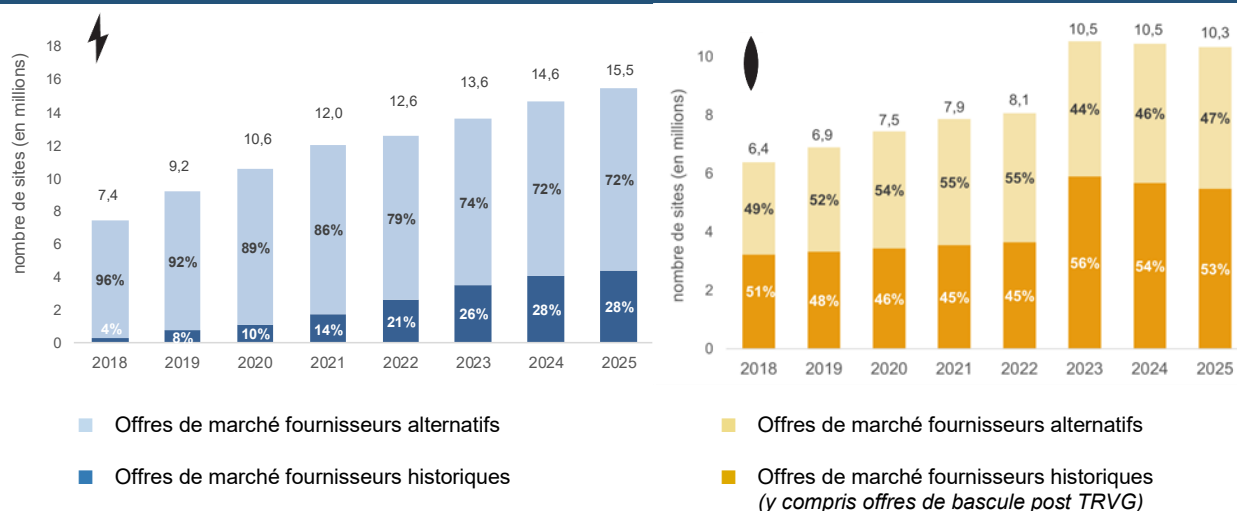
En gaz naturel

Les fournisseurs alternatifs ont gagné 97 000 clients en 2025 (contre un gain de 129 000 en 2024). Les fournisseurs historiques ont perdu 202 000 clients en 2025 (contre 219 000 en 2024).

En 2025, les parts de marché ont évolué de la façon suivante :

- de 45,6 % à 46,9 % pour les fournisseurs alternatifs ;
- de 54,4 % à 53,1 % pour les fournisseurs historiques.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ (ANNUEL)



Source : données GRD, RTE, GRTgaz, Téréga, fournisseurs – Analyse : CRE

CLIENTS NON RESIDENTIELS : EN ELECTRICITE, LE NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ AUGMENTE PORTE PAR LES FOURNISSEURS ALTERNATIFS. EN GAZ, LES PARTS DE MARCHES ET LE NOMBRE DE SITES SONT STABLES

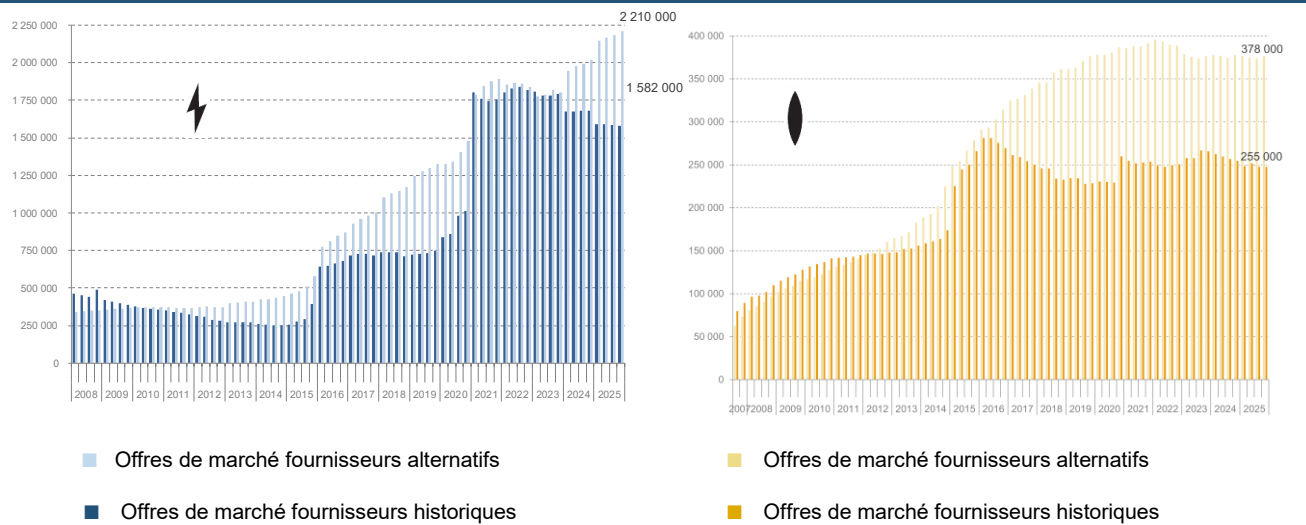
Bilan du T4 2025

En électricité, 3,79 millions de sites sur un total de 5,39 millions sont en offre de marché au 31 décembre 2025, (soit 70 %), une tendance à la hausse avec 26 000 sites supplémentaires par rapport au trimestre précédent. Cette hausse est portée par le développement des offres de marché des fournisseurs alternatifs (+27 000 sites) compensant la perte nette de 1 000 sites des fournisseurs historiques. Ces derniers n'ont pas vu de hausse nette trimestrielle depuis le T4 2024.

1 602 000 sites non résidentiels sont aux TRVE au 31 décembre 2025, en baisse de 7 000 par rapport au trimestre précédent.

En gaz naturel, tous les sites sont en offre de marché. La répartition des sites entre fournisseurs alternatifs et fournisseurs historiques reste stable. Au 31 décembre 2025, 60,3 % des sites, soient 377 000 sur un total de 625 000 sites, étaient chez un fournisseur alternatif, une hausse de 3 000 sites par rapport au trimestre précédent, alors que les fournisseurs historiques conservent un nombre de sites stable.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES NON RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



Source : données GRD, RTE, GRTgaz, Téréga, fournisseurs – Analyse : CRE

Bilan de l'année 2025

En électricité

Dans le prolongement de la croissance de 2024, le nombre de sites non résidentiels chez les fournisseurs alternatifs a augmenté de 191 000 sites (+216 000 sites en 2024). Les fournisseurs historiques perdent 101 000 clients en offres de marché en 2025 (contre une perte de 110 000 en 2024). Le nombre de sites aux TRVE diminue de 34 000 en 2025, une tendance similaire à l'année 2024 où ils étaient 41 000 à avoir quitté les TRVE.

En 2025, les parts de marché ont évolué de la façon suivante :

- de 30,7 % à 29,7 % pour les TRVE ;
- de 37,8 % à 41,0 % pour les fournisseurs alternatifs ;
- de 31,5 % à 29,3 % pour les offres de marché des fournisseurs historiques.

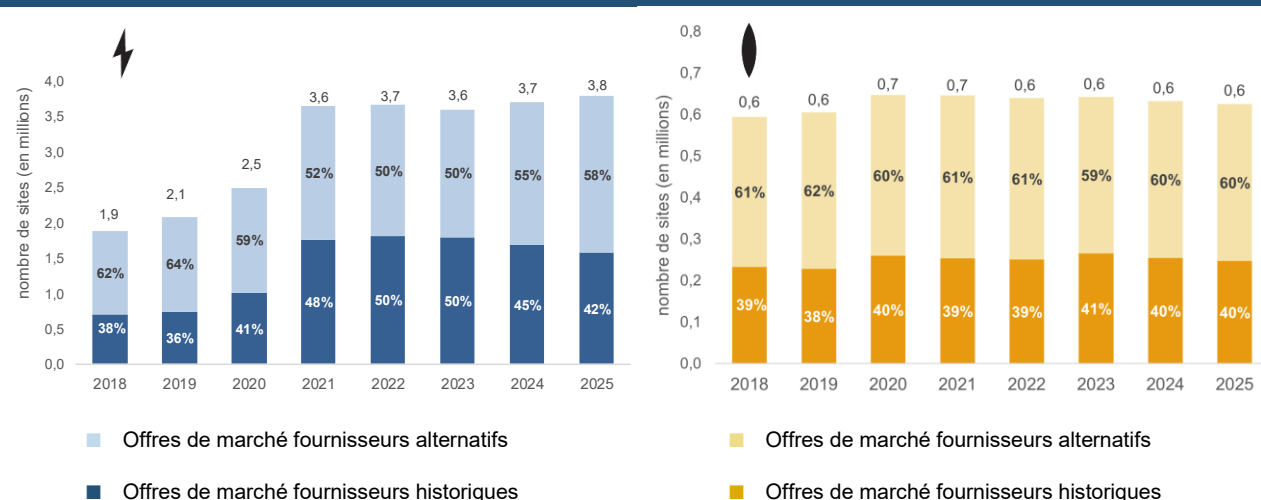
En gaz naturel

Les fournisseurs alternatifs ont perdu 1 000 clients en 2025 (contre un gain de 1 000 en 2024). Les fournisseurs historiques ont perdu 7 000 clients en 2025 (contre une perte de 11 000 en 2024).

En 2025, les parts de marché ont évolué de la façon suivante :

- de 59,7 % à 60,3 % pour les fournisseurs alternatifs ;
- de 40,3 % à 39,7 % pour les fournisseurs historiques.

EVOLUTION DU NOMBRE DE SITES NON RESIDENTIELS EN OFFRE DE MARCHÉ



Source : données GRD, RTE, GRTgaz, Téréga, fournisseurs – Analyse : CRE

COMPARATIF DES OFFRES DE MARCHÉ PAR RAPPORT AUX OFFRES AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ ET AU PRIX REPERE DE VENTE DE GAZ AU 31 DÉCEMBRE 2025

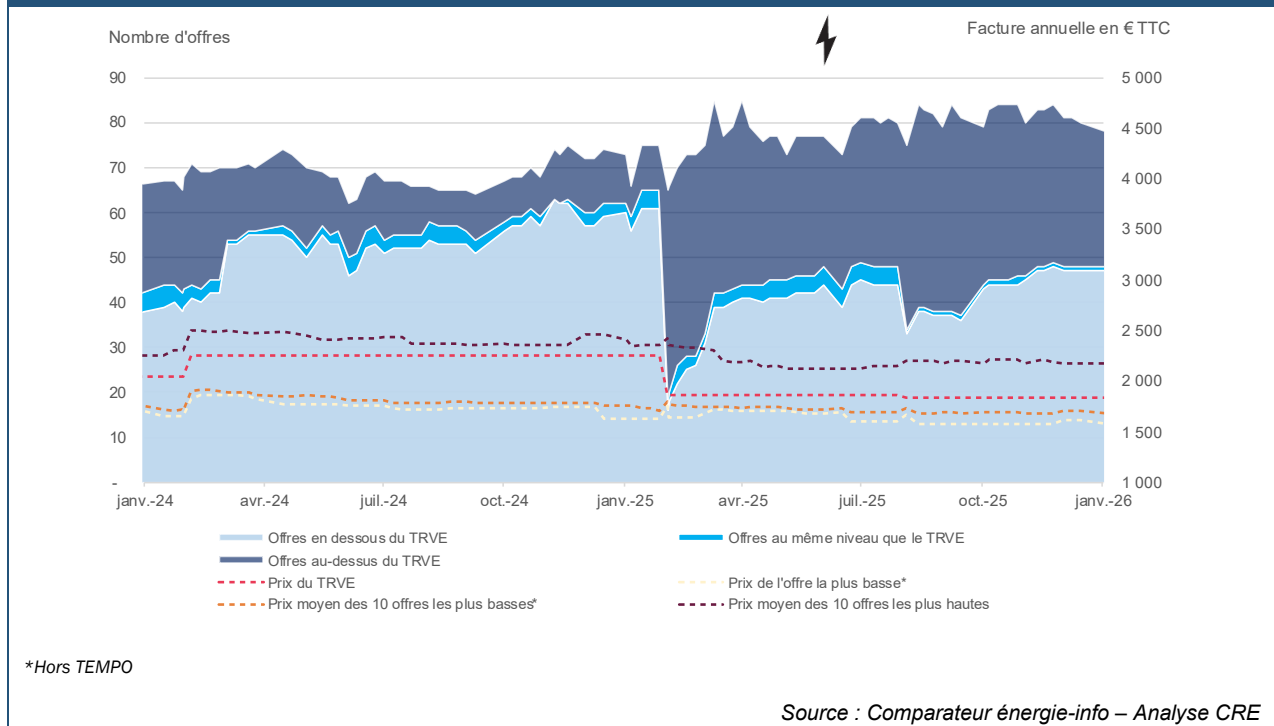
Sur le marché de l'électricité :

Le nombre d'offres ayant un niveau de prix inférieur aux TRVE est passé de 36 à la fin du mois de septembre à 47 à fin décembre 2025.

Fin décembre, le prix moyen des 10 offres les moins chères (hors offre Tempo) à Paris pour un client moyen en option Heures Pleines/Heures Creuses à 9 kVA et consommant 8,5 MWh par an est 7 % moins élevé que le niveau des TRVE TTC. Parmi ces 10 offres les moins chères, 2 offres sont indexées sur les TRVE, 8 offres sont à prix fixes, parmi elles 2 sont à prix fixes hors acheminement¹. La durée de garanti du prix diffèrent selon l'offre à prix fixe : on compte ainsi 3 offres à prix fixe 1 an, 3 offres à prix fixe 2 ans, 1 offre à prix fixe 3 ans et 1 offre dont le prix est fixe jusqu'à une date précise.

¹ Depuis le quatrième trimestre 2025, le comparateur énergie-info fait la distinction entre les offres à prix fixes et les offres à prix fixes hors acheminement.

EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL 9KVA HP/HC

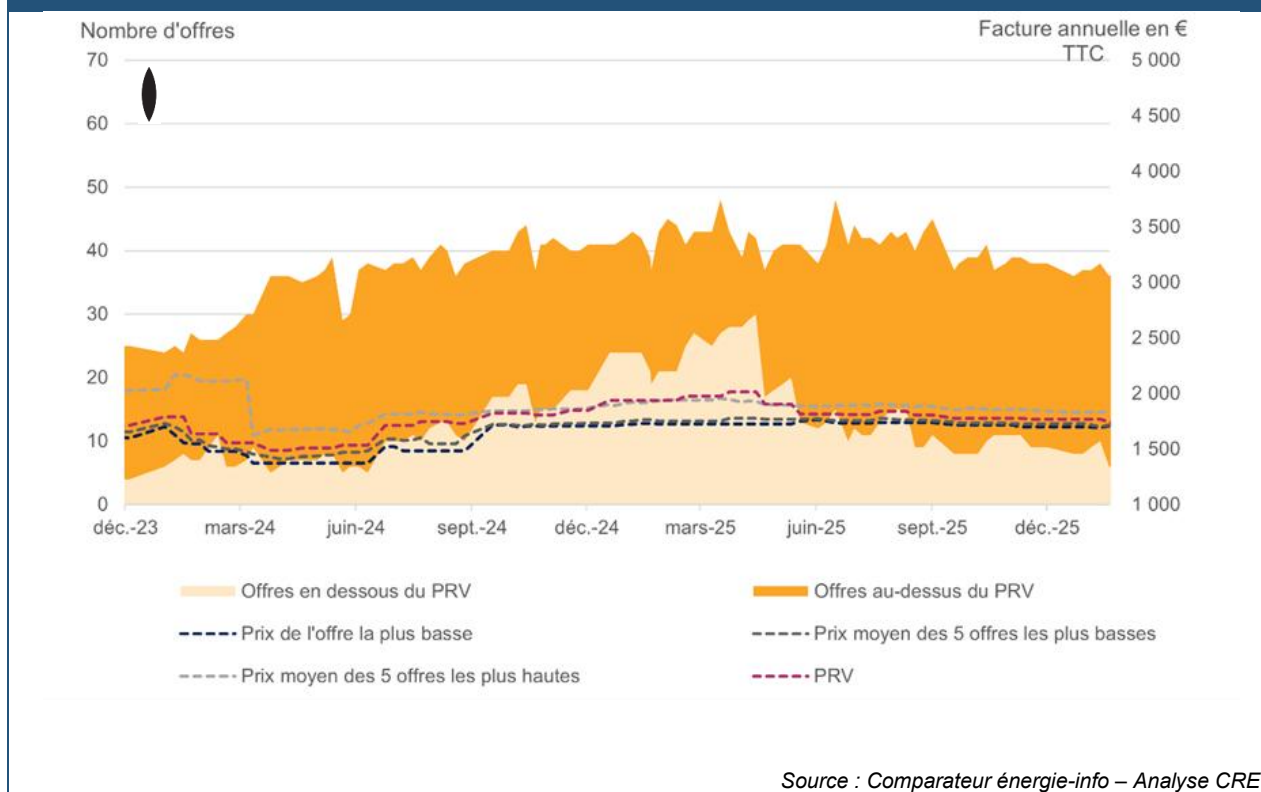


Sur le marché du gaz :

Le nombre d'offres disponibles sur le marché est de 38 offres fin décembre 2025 (contre 42 offres fin septembre). La part d'offres moins chères que le prix de référence de gaz naturel reste stable, avec 24 % des offres tout comme fin septembre 2025.

Fin décembre, le prix moyen des 5 offres les moins chères à Paris pour un client chauffage consommant 14 MWh/an est 2 % moins élevé que le PRVG (3 % fin septembre 2025). Parmi ces 5 offres les moins chères, 2 offres sont à prix fixes (durées de 1 an et 2 ans), 2 offres sont indexées explicitement au prix de référence gaz, et 1 offre est à prix variable.

EVOLUTION DES OFFRES POUR UN CLIENT RESIDENTIEL CHAUFFAGE – 14 MWH/AN



INTRODUCTION

L'observatoire des marchés de détail a pour objectif de présenter à un large public des indicateurs de suivi de l'ouverture des marchés. Il porte sur les marchés de détail de l'électricité et du gaz naturel en France métropolitaine.

Cet observatoire, actualisé tous les trimestres, est publié sur le site internet de la CRE (www.cre.fr).

Depuis le 1^{er} juillet 2007, tous les consommateurs ont la possibilité de choisir leur fournisseur d'électricité ou de gaz.

Une adresse électronique surveillance.detail@cre.fr est à la disposition des acteurs de marché et des consommateurs afin de faire remonter des informations relatives au fonctionnement des marchés de détail aux services de la CRE.

Open Data



Les données publiées dans les observatoires des marchés de détail sont disponibles sur la page Open Data de la CRE.

SOMMAIRE

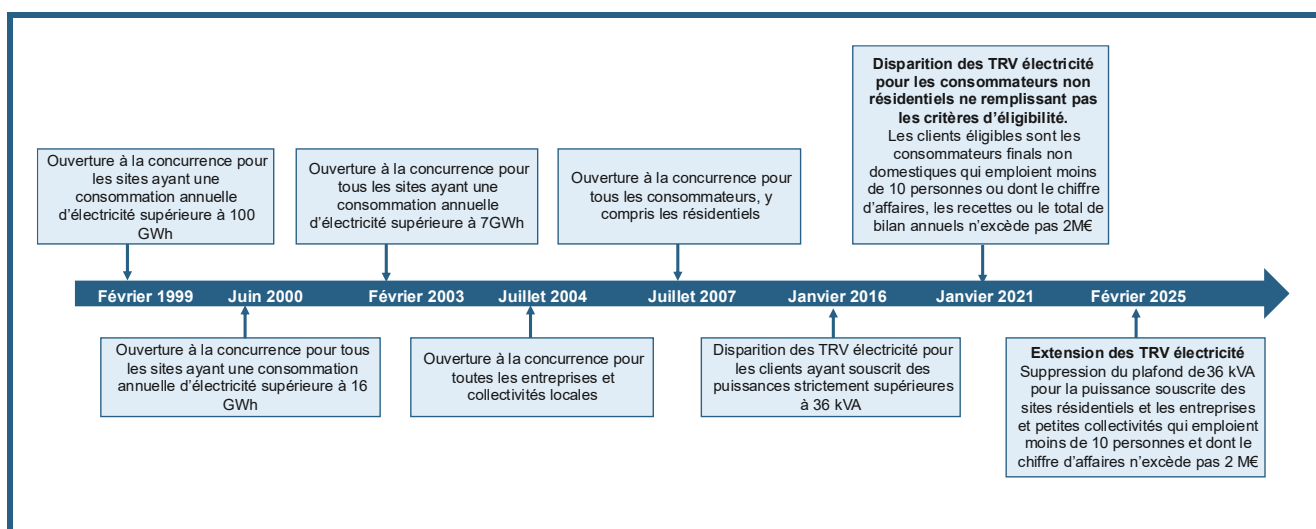
INTRODUCTION	10
PARTIE 1 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ.....	13
1. INTRODUCTION.....	13
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF	14
3. ÉTAT DES LIEUX	15
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	15
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ	16
3.3. PARTS DE MARCHÉ	17
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	19
3.5. ÉTAT DE LA CONCURRENCE SUR LES ZONES DES ENTREPRISES LOCALES DE DISTRIBUTION (ELD)	20
3.6. DONNÉES SUR LE DISPOSITIF ARENH	23
3.7 SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISÉES EN ÉLECTRICITÉ SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL.....	24
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....	26
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	26
4.2. VENTES BRUTES SUR LES MOIS ÉCOULÉS	27
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEUR (TAUX DE SWITCH).....	30
5. PRIX DE VENTE SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL DE L'ÉLECTRICITÉ	31
5.1. POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	31
5.2. ÉVOLUTION DES TARIFS RÉGLEMENTÉS DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	32
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	34
5.4. COMPARAISON DES OFFRES	35
PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ	44
1. INTRODUCTION.....	44
2. LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE ET LEUR POIDS RESPECTIF	45
3. ÉTAT DES LIEUX	46
3.1. TABLEAUX DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ	46
3.2. ÉVOLUTION DU NOMBRE DE SITES EN OFFRE DE MARCHÉ	47
3.3. PARTS DE MARCHÉ	48
3.4. INDICE HHI PAR SEGMENT DE MARCHÉ.....	50

3.5. ÉTAT DE LA CONCURRENCE SUR LES ZONES DES ENTREPRISES LOCALES DE DISTRIBUTION (ELD)	51
3.6. SUIVI DU NOMBRE D'OFFRES COMMERCIALISEES EN GAZ NATUREL SUR LE SEGMENT RESIDENTIEL	54
4. ANALYSE EN DYNAMIQUE.....	56
4.1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DU TRIMESTRE ECOULE	56
4.2. VENTES BRUTES DES TRIMESTRES ECOULES	57
4.3. TAUX DE CHANGEMENT DE FOURNISSEURS (TAUX DE SWITCH).....	60
5. PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL.....	61
5.2. ÉVOLUTION DES PRIX DE VENTE DU GAZ NATUREL SUR LE MARCHÉ DE DÉTAIL ...	63
5.3. ÉVOLUTION DE LA FACTURE ANNUELLE DE GAZ NATUREL AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE.....	65
5.4. COMPARAISON DES OFFRES	66
GLOSSAIRE.....	71
GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ÉLECTRICITÉ ET DU GAZ.....	71
GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ	71
GLOSSAIRE PROPRE À L'OBSERVATOIRE DU MARCHÉ DU GAZ.....	72
INDEX DES FIGURES.....	74
INDEX DES TABLEAUX.....	76

PARTIE 1 : LE MARCHE DE DETAIL DE L'ELECTRICITE

1. Introduction

L'ouverture du marché français de l'électricité a connu plusieurs étapes :



Au 31 décembre 2025, 41,1 millions de sites sont éligibles, ce qui représente environ 414 TWh de consommation annuelle d'électricité.

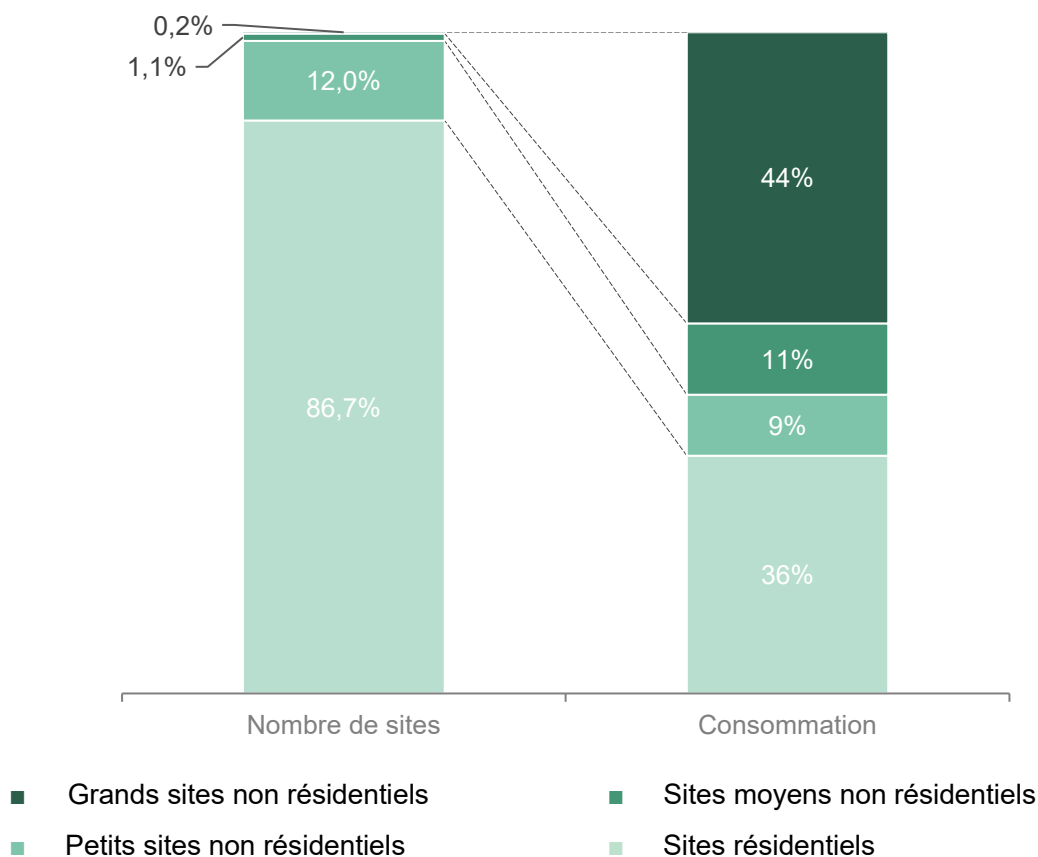
Les clients peuvent disposer de deux types de contrats :

- les contrats aux tarifs réglementés de vente (TRV), proposés uniquement par des fournisseurs historiques ;
- les contrats en offre de marché, proposés par les fournisseurs historiques et par les fournisseurs alternatifs.

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution : ENEDIS (ex ERDF), Strasbourg Électricité Réseaux, GreenAlp, réséda (URM), SICAIE de l'Oise, Gérédis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 1 : Typologie des sites en électricité



Le marché se divise en quatre segments :

- **Grands sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en HTA. Ces sites sont des grands sites industriels, des hôpitaux, des hypermarchés, de grands immeubles etc. (consommation annuelle supérieure à 1 GWh en général).
- **Sites moyens non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent à des locaux de PME par exemple (consommation annuelle comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh).
- **Petits sites non résidentiels** : sites dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA et sont raccordés en BT. Ces sites correspondent au marché de masse des non résidentiels (les professions libérales, les artisans, etc.) Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- **Sites résidentiels** : sites résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 10 MWh.

3. Etat des lieux

3.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites

	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en nombre de sites)	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025
Nombre total de sites	35 024 000	34 931 000	5 394 000	5 375 000
Sites fournis en offre de marché, dont :	15 482 000	15 179 000	3 792 000	3 766 000
► Fournisseurs historiques	4 345 000	4 236 000	1 582 000	1 583 000
► Fournisseurs alternatifs	11 137 000	10 943 000	2 210 000	2 183 000
Sites au tarif réglementé	19 542 000	19 752 000	1 602 000	1 609 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	31,8 %	31,3 %	41,0 %	40,6 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée

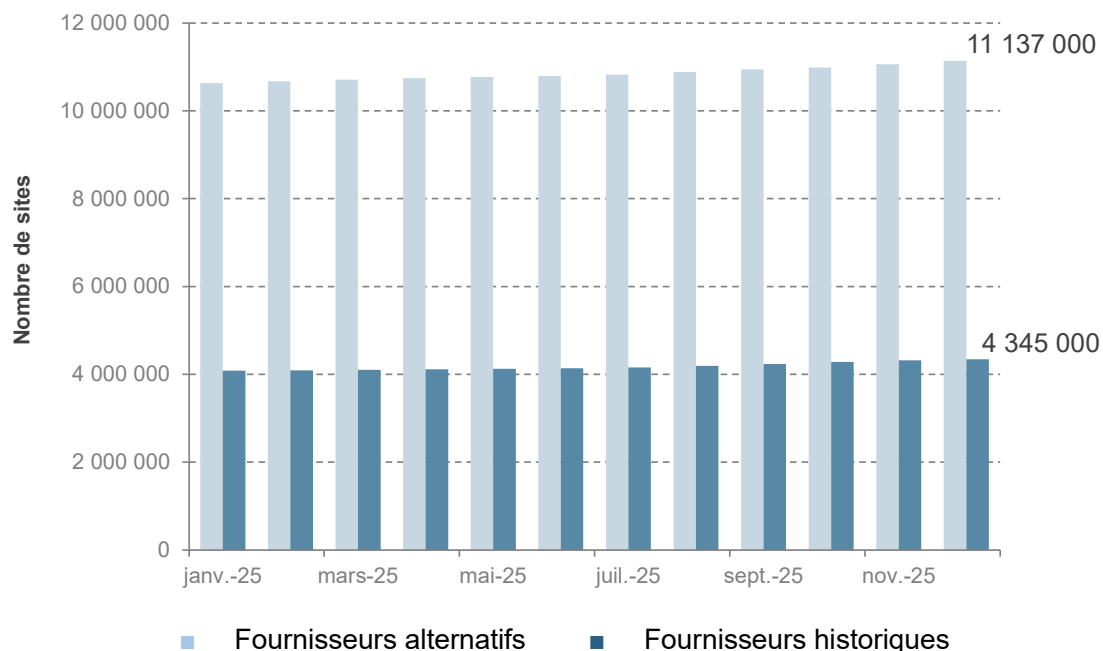
	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en consommation annualisée)	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025
Consommation totale des sites	146,42 TWh	145,78 TWh	260,7 TWh	267,19 TWh
Consommation fournie en offre de marché, dont :	59,97 TWh	58,74 TWh	250,26 TWh	256,66 TWh
► Fournisseurs historiques	16,78 TWh	16,35 TWh	111,33 TWh	117,3 TWh
► Fournisseurs alternatifs	43,19 TWh	42,39 TWh	138,93 TWh	139,36 TWh
Consommation fournie au tarif réglementé	86,45 TWh	87,04 TWh	10,44 TWh	10,53 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	29,5 %	29,1 %	53,3 %	52,2 %

Sources : RTE, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

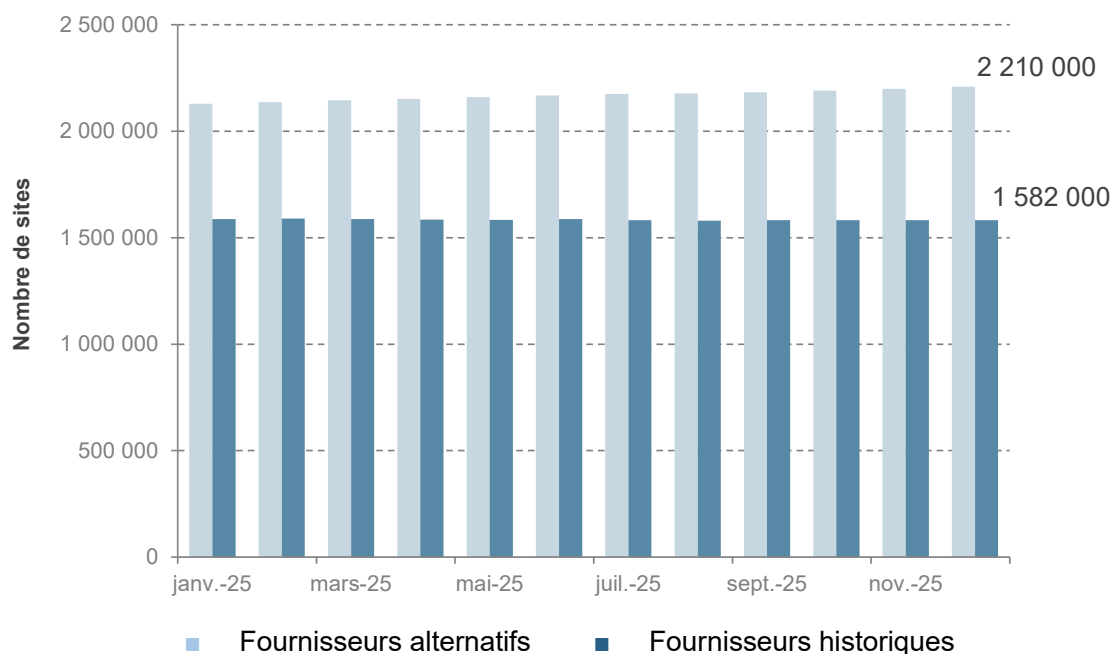
3.2. Evolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 2 : Nombre de sites **résidentiels** en offre de marché



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 3 : Nombre de sites **non résidentiels** en offre de marché

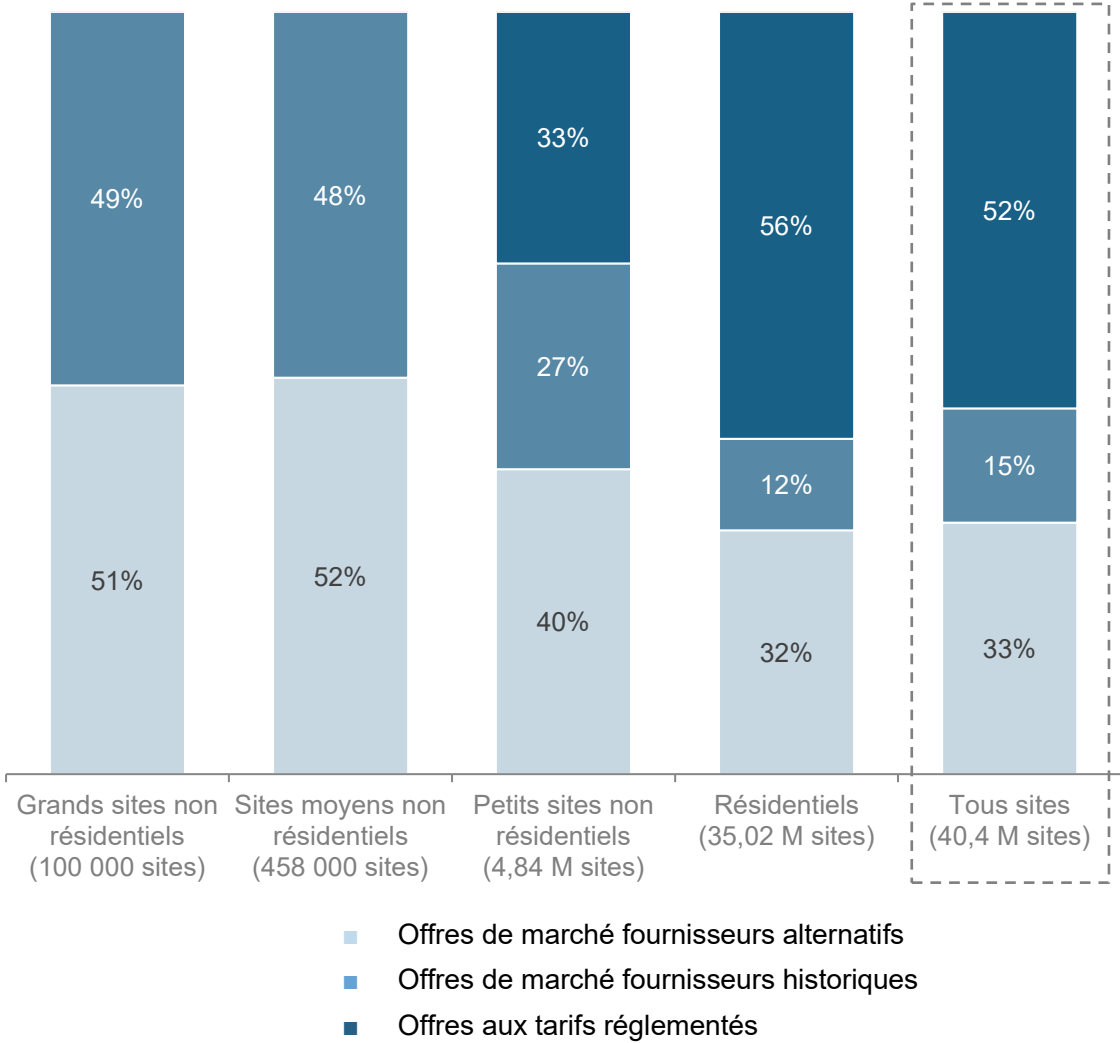


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2025, 19 274 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 13 347 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

3.3. Parts de marché

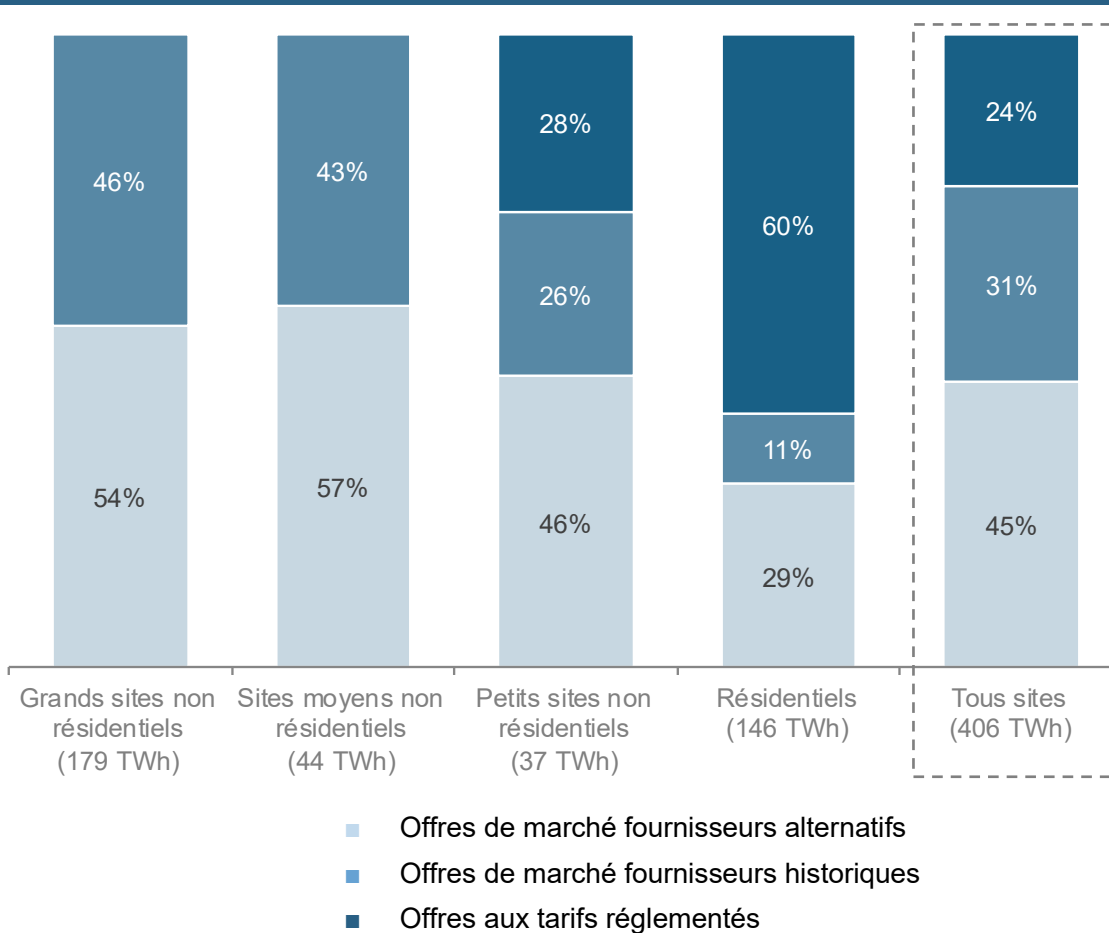
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2025



Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2025, environ 48% des sites sont en offre de marché, dont 33% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2025



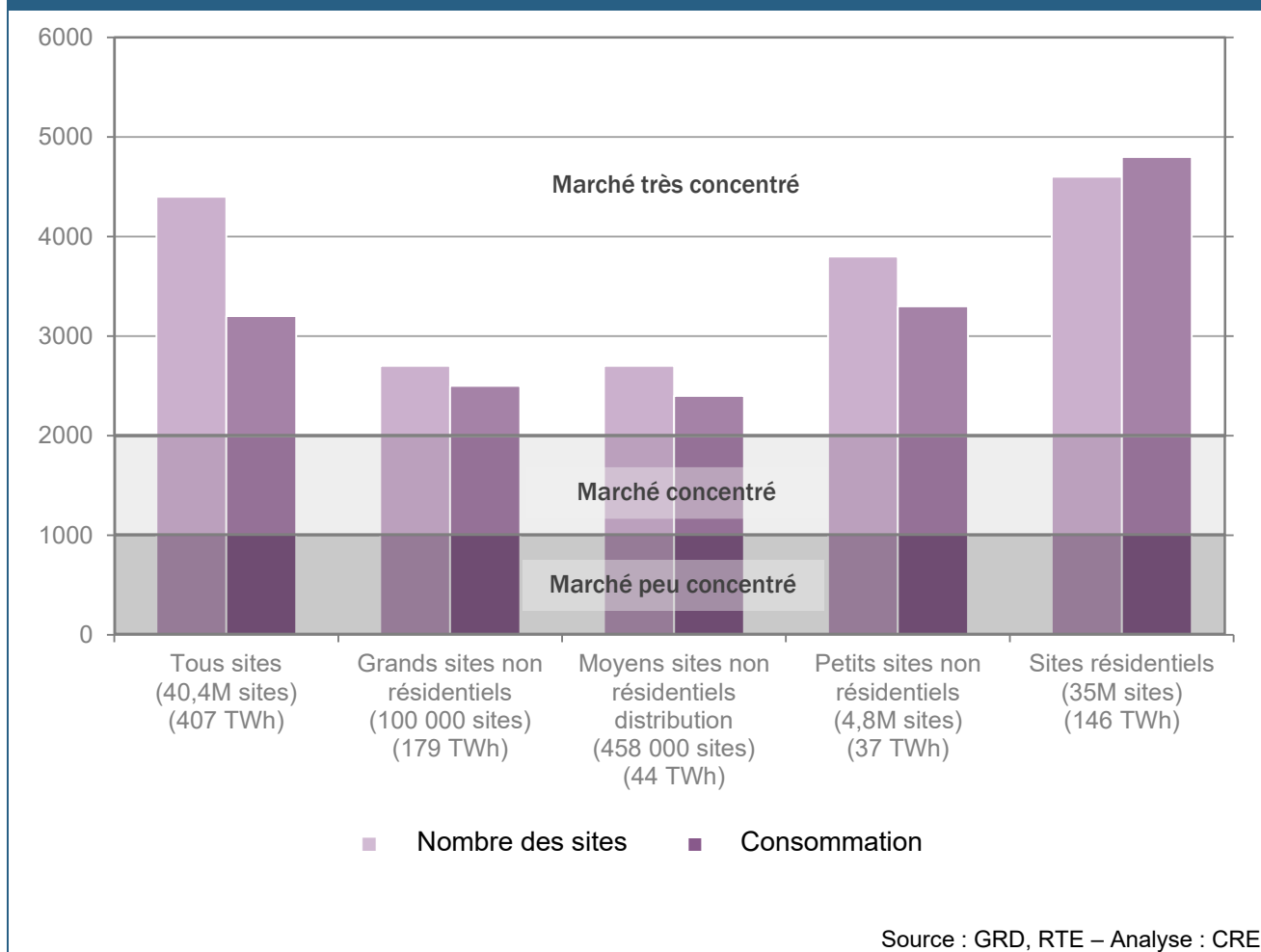
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2025, environ 76% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 45% auprès d'un fournisseur alternatif.

3.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)² en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 décembre 2025.

Figure 6 : Indice HHI par segment de marché



² L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

3.5. État de la concurrence sur les zones des Entreprises Locales de Distribution³ (ELD)

Les principales sources de l'observatoire sont les fournisseurs historiques, RTE et les sept plus grands gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) : ENEDIS, Strasbourg Électricité Réseaux, Greenalp, réséda, SICAIE de l'Oise, Gérédis Deux-Sèvres et SRD. Ces gestionnaires de réseaux couvrent plus de 98 % des sites français et de la consommation nationale d'électricité.

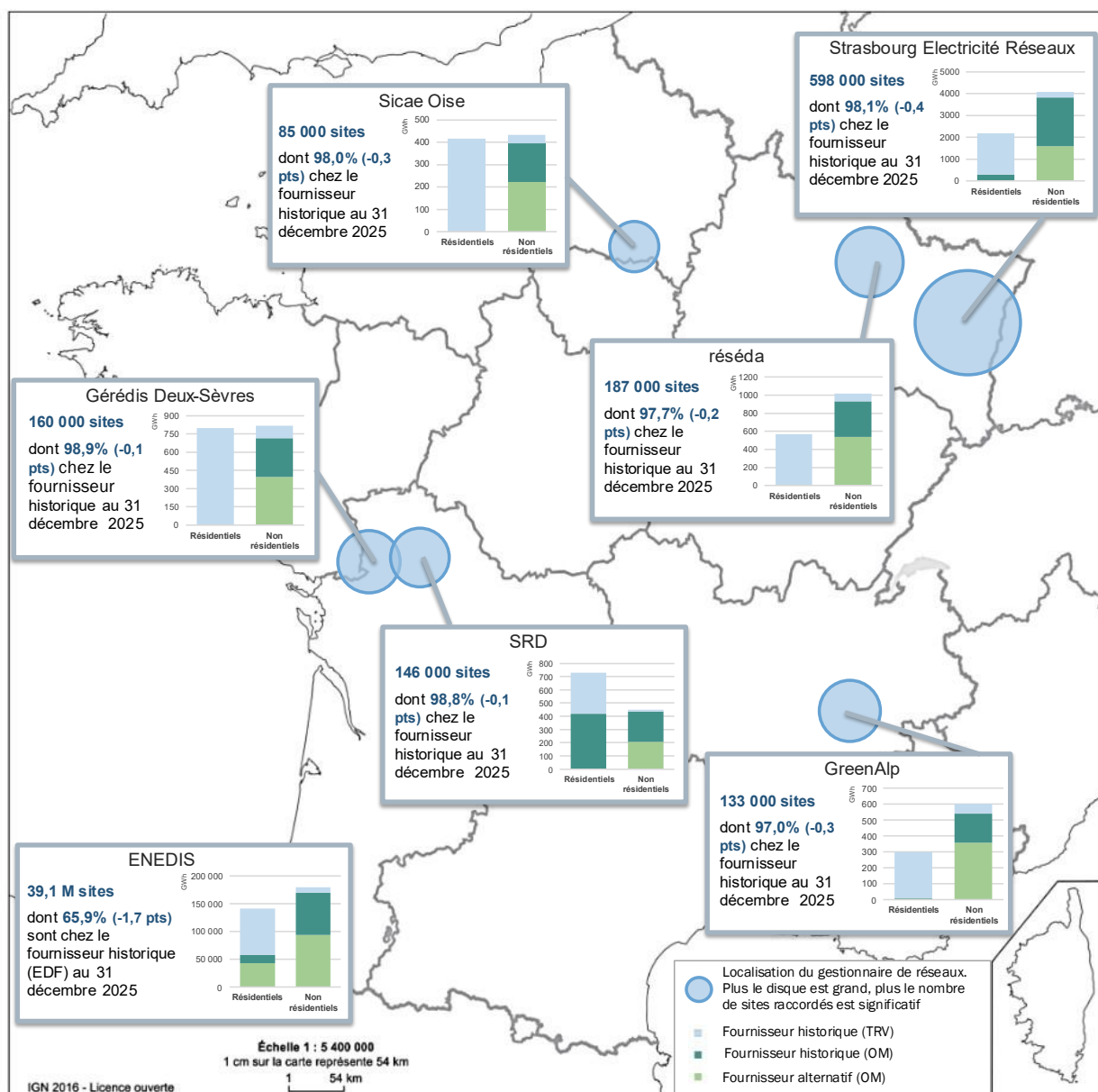
Contrairement au périmètre d'ENEDIS (couvrant plus de 95 % des sites français), le développement de la concurrence sur le territoire des autres GRD reste toujours très limité sur le segment résidentiel, avec une présence du fournisseur historique à plus de 98 % chez de nombreuses ELD. Elle semble, néanmoins, se développer timidement.

Entre 2024 et 2025, les parts de marché en nombre de site des fournisseurs alternatifs sur le segment résidentiel chez les 6 principales ELD sont passées en moyenne de 0,55 % à 0,74%. En volume ces parts de marchés sont passées de 0,48 % en 2024 à 0,66 % en 2025.

Sur le segment non résidentiel, si les fournisseurs alternatifs attirent un nombre relativement faible de consommateurs mais en progression : les parts de marchés passant de 7,9 % à 8,6 % entre 2024 à 2025, en termes de volumes livrés ils sont presque à parts égales avec les fournisseurs historiques passant de 43,7 % à 45,1 %.

³ Entreprise ou régie, appelée aussi distributeur non nationalisé, qui assure la distribution et/ou la fourniture d'électricité ou de gaz sur un territoire déterminé, non desservi par Enedis (définition CRE).

Figure 7 : Synthèse de la concurrence sur les principales zones de desserte des ELD

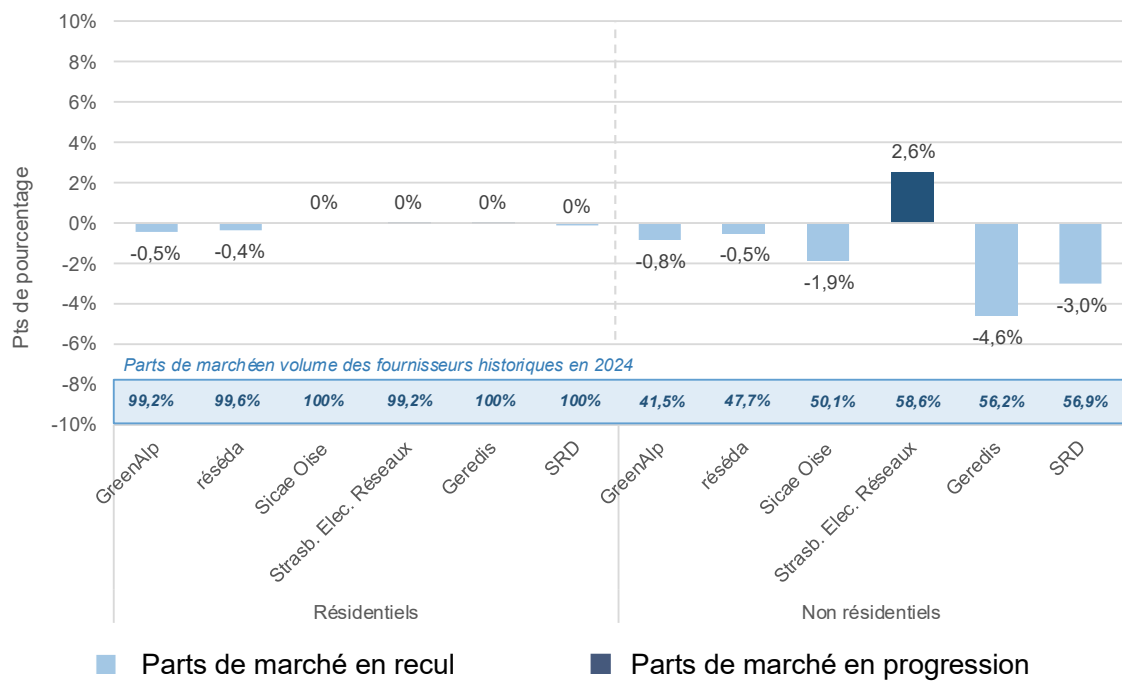


Cette carte présente par ELD, le nombre de sites total sur le périmètre, dont la part chez le fournisseur historique en fin d'année et l'évolution par rapport à l'année précédente. Les graphiques représentent la répartition des parts de marché en volume d'électricité livrée sur l'année 2025.

Source : GRD – Analyse : CRE

En termes de volumes livrés entre 2024 et 2025, les parts de marché des fournisseurs historiques reculent au profit des fournisseurs alternatifs, notamment le segment non résidentiel.

Figure 8 : Evolution des parts de marché par fournisseur historique entre 2024 et 2025 sur les volumes livrés



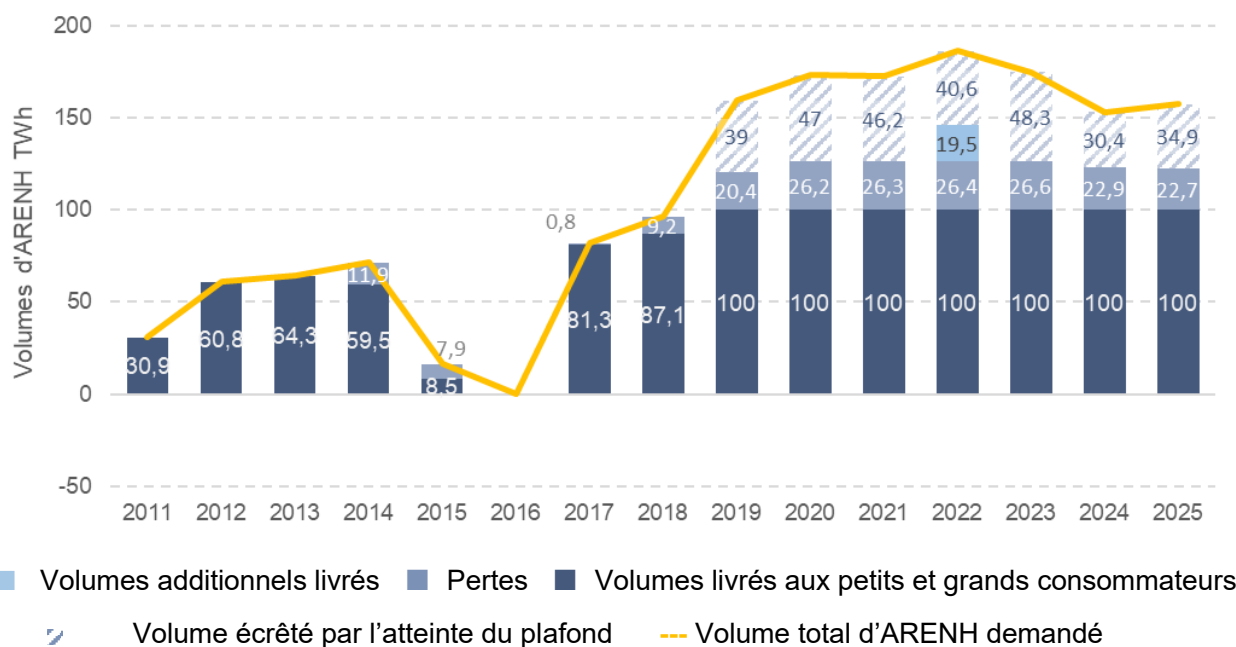
Source : CRE

3.6. Données sur le dispositif ARENH

La loi du 7 décembre 2010 a instauré le dispositif d'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH), qui donne le droit à tout fournisseur d'acheter de l'électricité d'origine nucléaire à EDF à prix régulé. Cette électricité est exclusivement destinée à l'alimentation de clients finals situés en France métropolitaine.

Le produit livré est défini par l'arrêté du 16 mai 2011 et peut être de deux formes, selon que le fournisseur alimente des clients profilés relevant des profils RES et PRO, dits petits consommateurs (catégorie C2) ou des clients ne relevant pas de cette catégorie, dits grands consommateurs ainsi que les acheteurs pour les pertes (catégorie C1). Jusqu'en 2015, le produit livré pour la catégorie C1 est plat, tandis que le produit livré pour la catégorie C2 est modulé. Depuis le 1^{er} janvier 2016, le produit livré est plat pour l'ensemble des consommateurs.

Figure 9 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur



Source : CRE

Pour l'année 2025, un volume total de 157,6 TWh a été demandé au guichet de novembre 2024 (hors filiales EDF), 22,7 TWh ont été attribués sans écrêtement aux fournisseurs pour les pertes des gestionnaires de réseaux, 100 TWh ont été attribués aux fournisseurs pour livraison aux consommateurs, ce qui correspond au plafond ARENH. Il en résulte un écrêtement de 34,9 TWh.

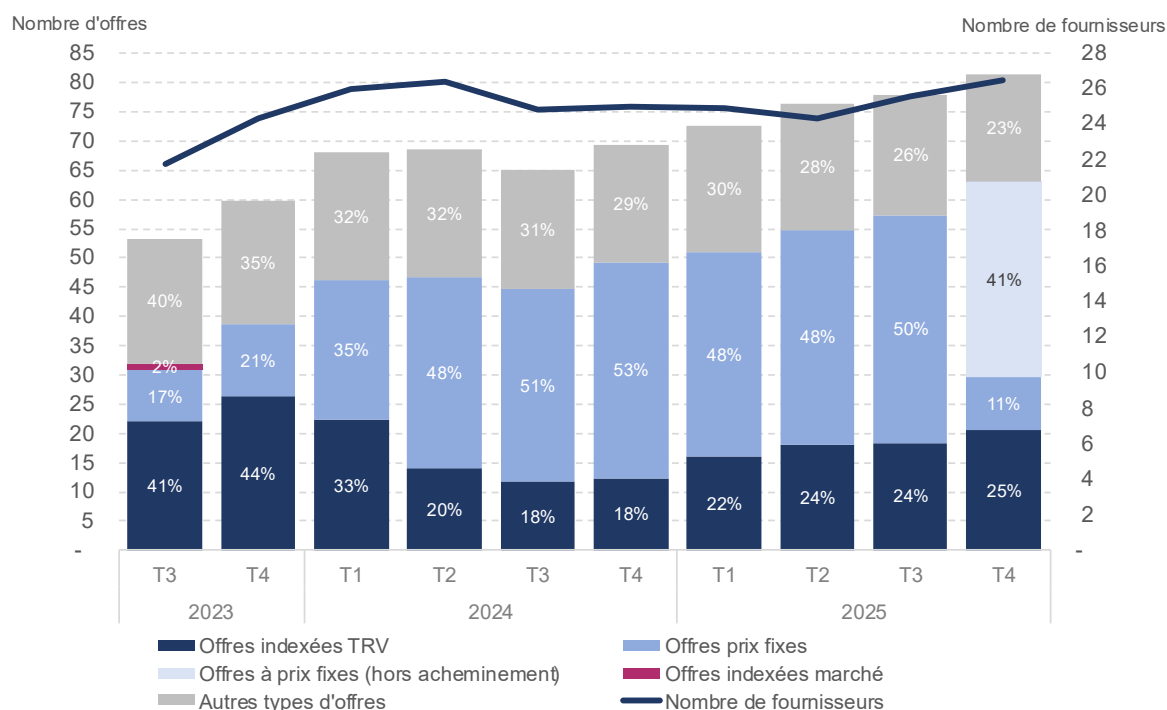
La CRE publie sur son site la liste des fournisseurs s'étant vu allouer de l'ARENH lors du guichet s'étant clôt le 21 novembre 2024 :

[Liste beneficiaires ARENH 2025.pdf](#)

3.7 Suivi du nombre d'offres commercialisées en électricité sur le segment résidentiel

Bien qu'une légère baisse ait été observée au troisième trimestre 2024, les offres d'électricité continuent de se développer, avec une moyenne de 81 offres de fourniture au dernier trimestre 2025. Depuis le 4^{ème} trimestre 2025 le comparateur énergie-info distingue les offres à prix fixes et les offres à prix fixes pouvant répercuter les évolutions du tarif d'acheminement. Les offres à prix fixes (sans distinction) gagnent encore du terrain au T4 2025, représentant plus de la moitié (52 %) des offres disponibles. Ces 52 % se décomposent en 41 % d'offres à prix fixes sans acheminement et 11 % en offres à prix fixes. La part des offres indexées sur les TRVE progresse d'un point de pourcentage (25 %) tandis que la part des offres « Autres » diminue à 23 %.

Figure 10 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC

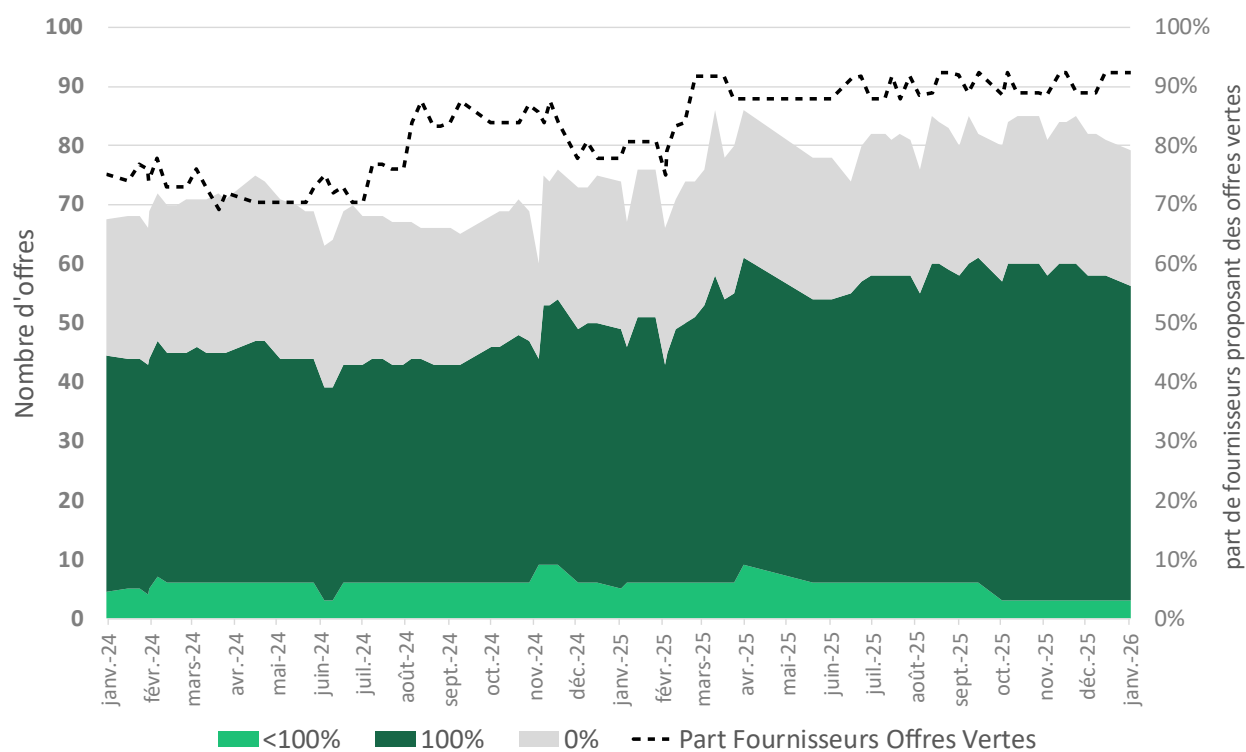


Guide de lecture : L'axe de droite présente le nombre de fournisseurs proposant des offres aux nouveaux clients (courbe bleu foncé). Les pourcentages représentent, parmi les offres commercialisées sur un mois donné, la part dont la formule d'évolution du prix entre dans les catégories visées.

Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

Au cours du quatrième trimestre 2025, 26 fournisseurs en moyenne ont proposé 81 offres de fourniture d'électricité différentes, 25 % de ces offres étaient indexées sur le TRV et 52 % à prix fixe.

Figure 11 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC



Sources : Comparateur d'offres énergie-info – Analyse : CRE

A fin décembre 2025, 58 offres sur 81 étaient couvertes, en partie ou totalement, par des garanties d'origine renouvelable, une part à 72 %, stable par rapport au T3 2025. Environ 90 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur proposaient alors au moins une offre verte sur le mois de décembre.

4. Analyse en dynamique

4.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du trimestre considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

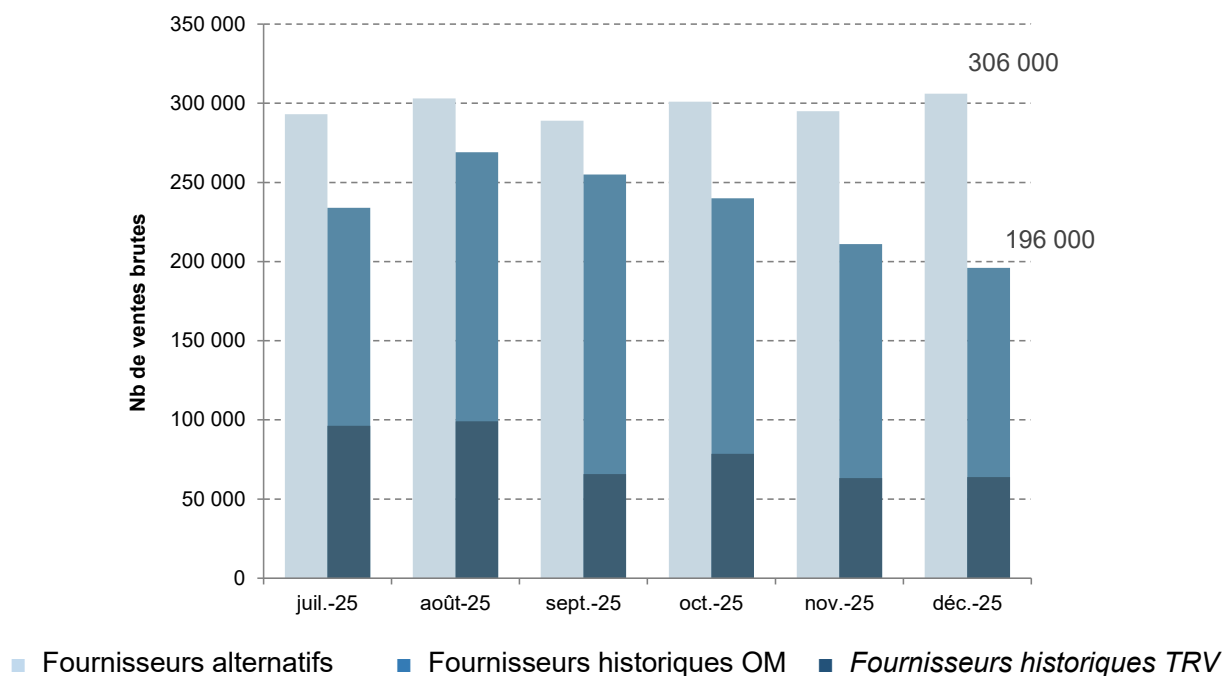
Tableau 3 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

	Résidentiels		Non résidentiels	
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T4 2025	T3 2025	T4 2025	T3 2025
Ventes brutes totales	1 550 000	1 644 000	163 000	130 000
<i>Dont ventes brutes TRV</i>	<i>206 000</i>	<i>262 000</i>	<i>27 000</i>	<i>26 000</i>
► Fournisseurs historiques	648 000	759 000	78 000	65 000
► Fournisseurs alternatifs	902 000	885 000	85 000	65 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	58,2 %	53,8 %	52,1 %	50,0 %
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes hors TRV	67,2 %	64,1 %	61,8 %	62,7 %
<i>Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.</i>				

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

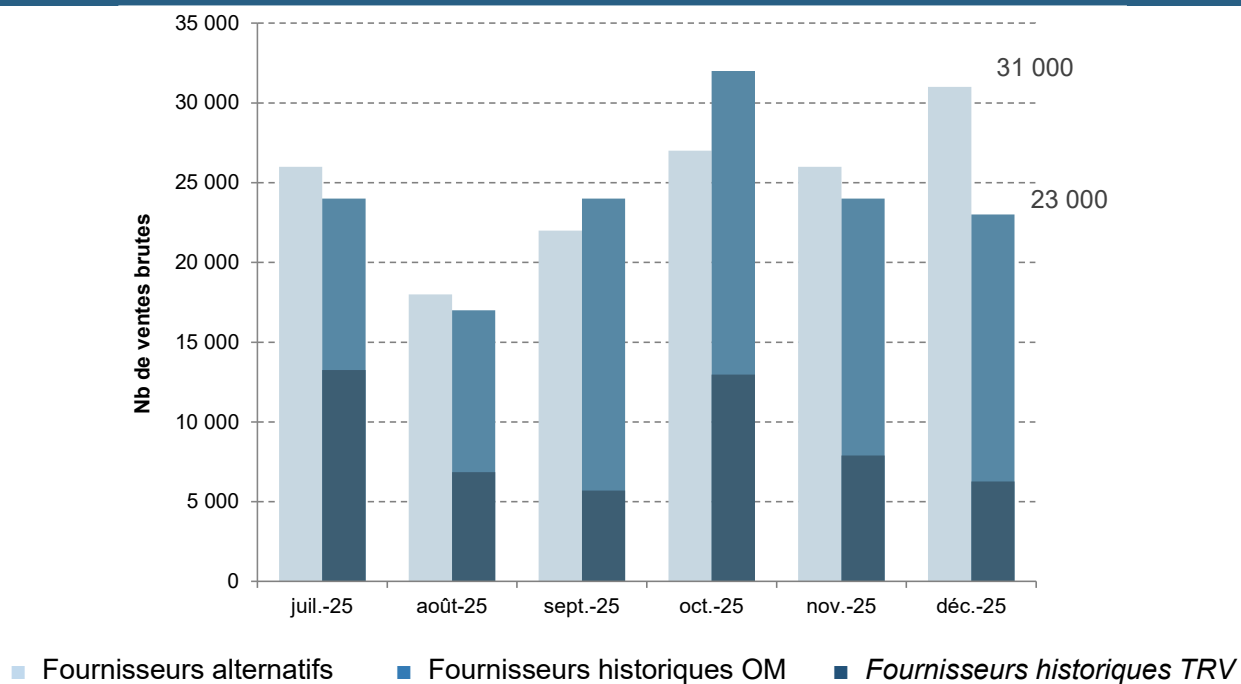
4.2. Ventes brutes sur les mois écoulés

Figure 12 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



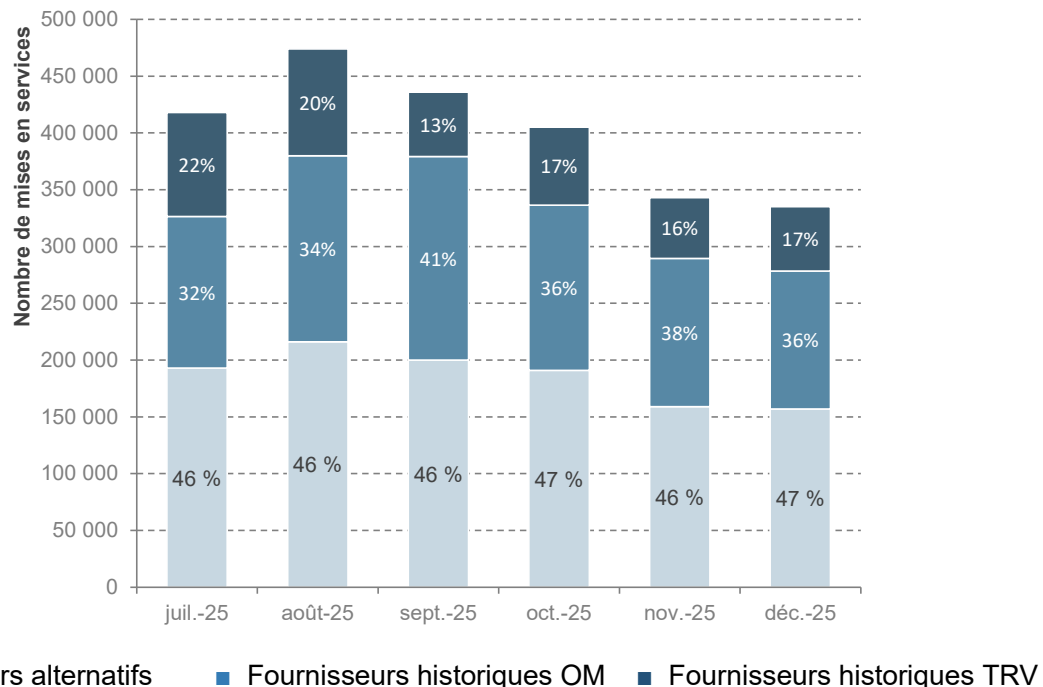
Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 13 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel

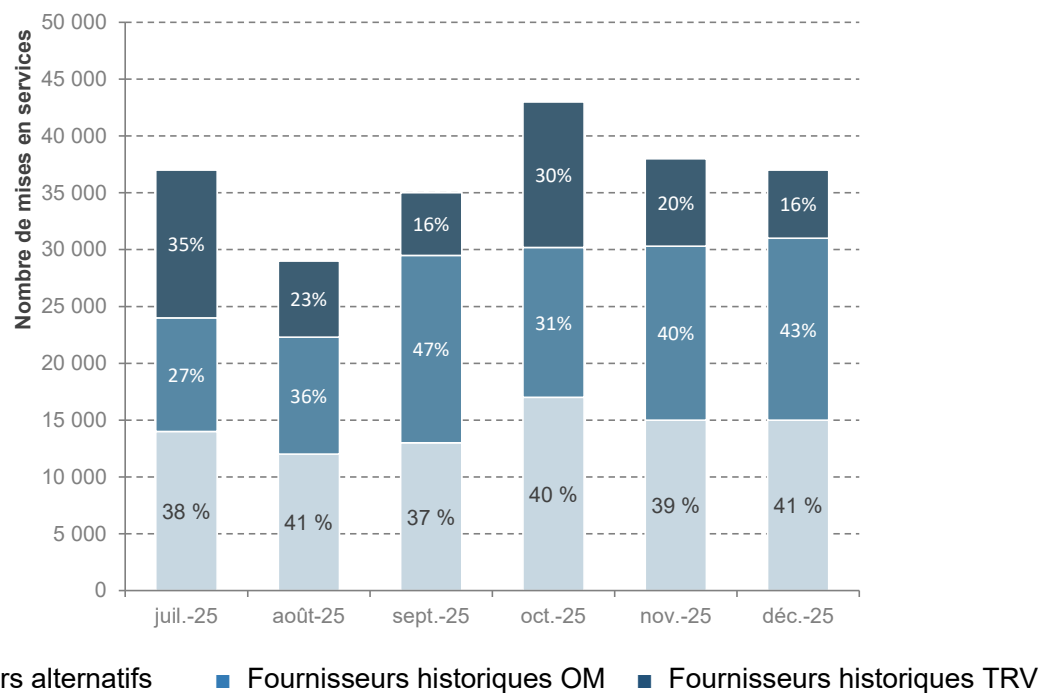


Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Les graphiques suivants présentent le détail des mises en service d'une part et des changements de fournisseurs d'autre part.

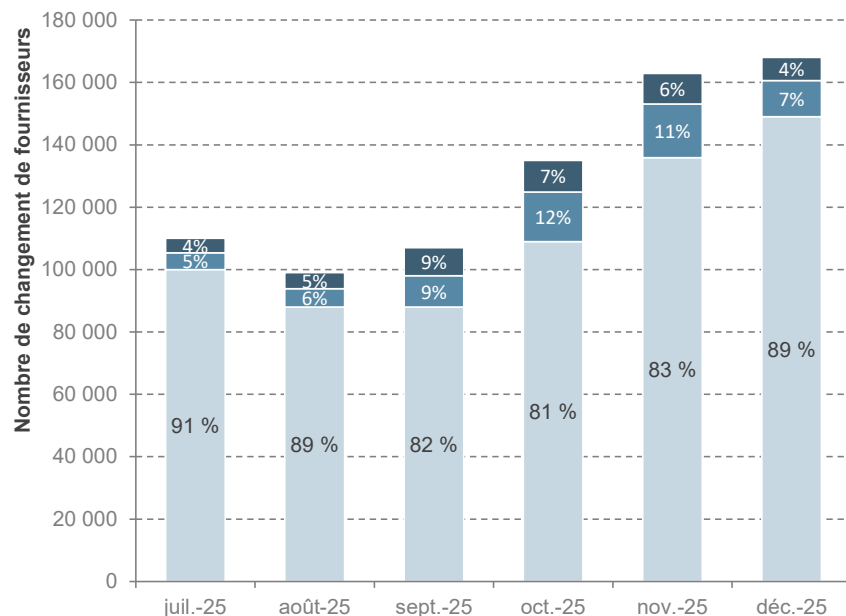
Figure 14 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **résidentiel**

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 15 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment **non résidentiel**

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

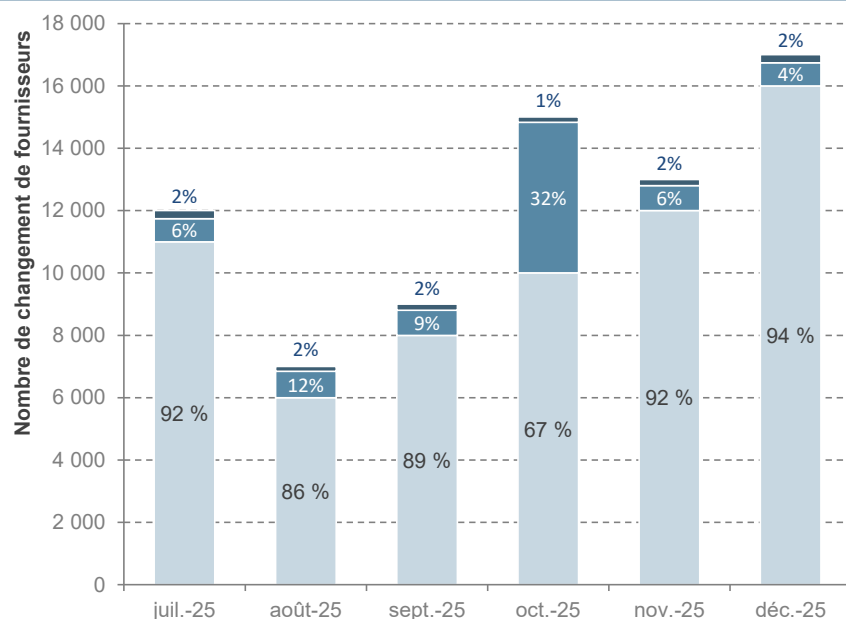
Figure 16 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel



■ Fournisseurs alternatifs ■ Fournisseurs historiques OM ■ Fournisseurs historiques TRV

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 17 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel



■ Fournisseurs alternatifs ■ Fournisseurs historiques OM ■ Fournisseurs historiques TRV

Sources : GRD, RTE, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

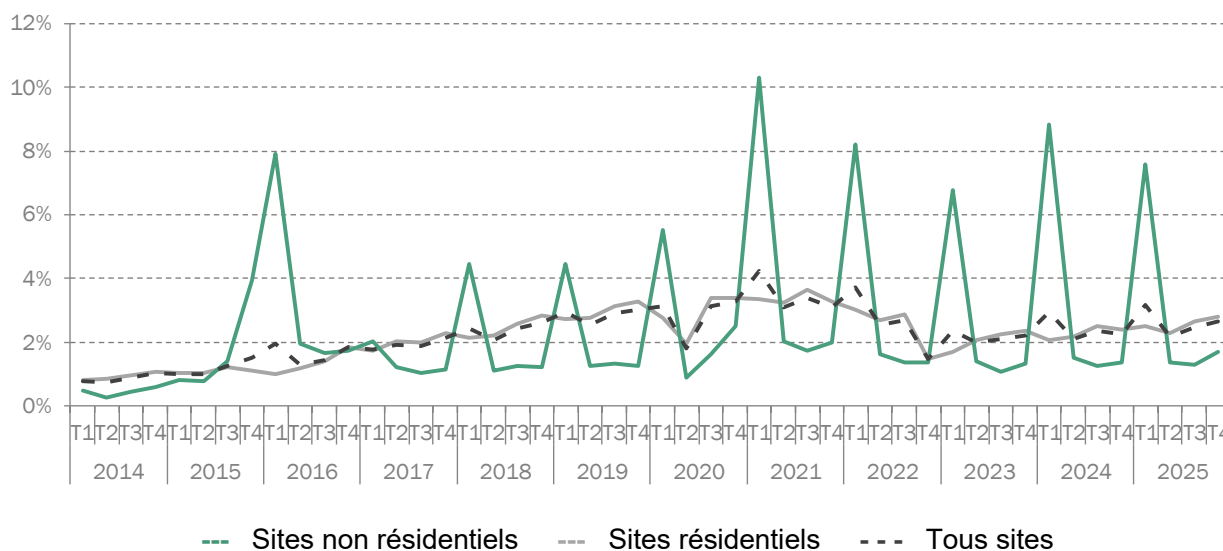
4.3. Taux de changement de fournisseur (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en services chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 18 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : RTE, GRD – Analyse : CRE

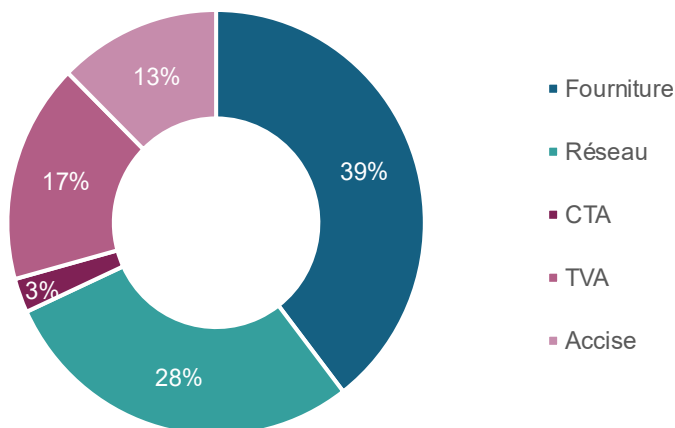
Exemple de lecture : au cours du Quatrième trimestre 2025, 2,78% des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente sur le marché de détail de l'électricité

5.1. Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente

Figure 19 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 décembre 2025



Source : Analyse CRE

Définitions

Client type : client résidentiel consommant entre 2 500 et 5 000 kWh (client Dc selon Eurostat)

Réseau : Part du tarif réglementé de vente couvrant les coûts d'acheminement. Ces coûts sont évalués par le TURPE 6 (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité) en vigueur depuis le 1^{er} août 2021. À partir du 1^{er} août 2025 le TURPE 7 entrera en vigueur pour une durée de 4 ans.

Fourniture : Part du tarif réglementé de vente ayant vocation à couvrir les coûts de production et de commercialisation de l'électricité

CTA : La Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières.

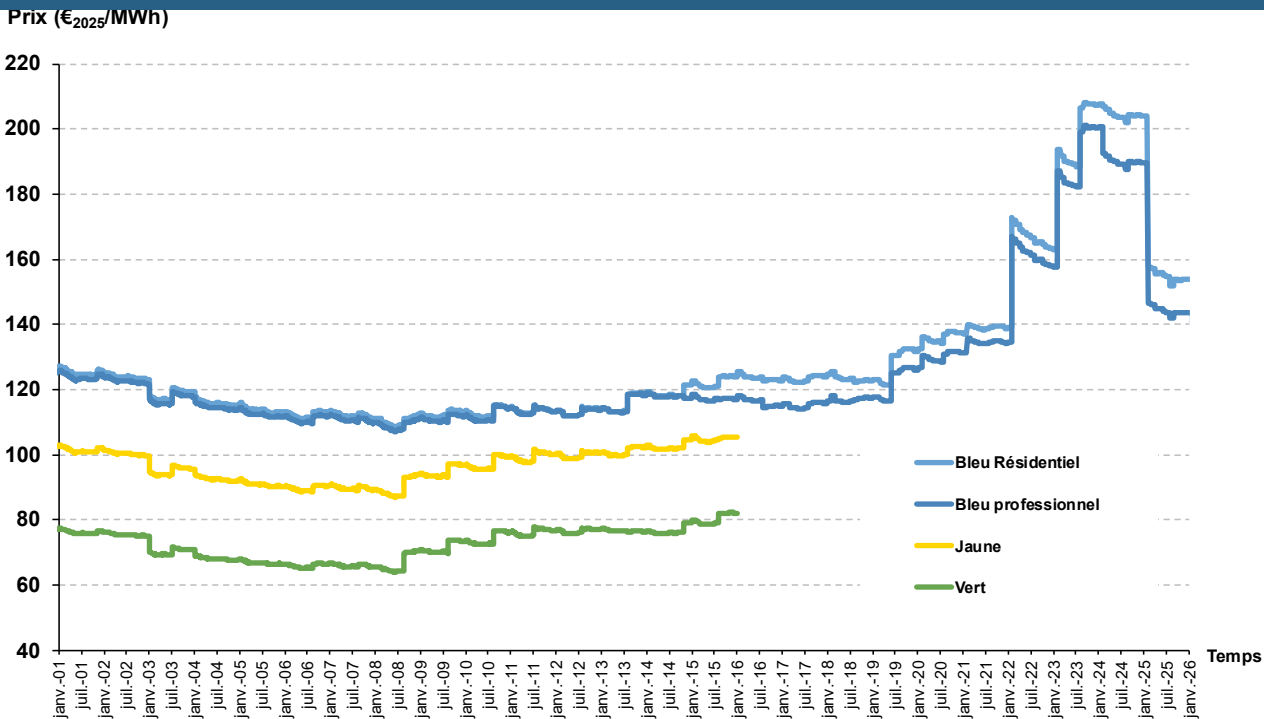
Accise : Avant le 1^{er} août 2025, l'accise sur l'électricité s'établissait à 33,70 €/MWh pour les particuliers et assimilés, 26,23 €/MWh pour les entreprises d'une puissance inférieure à 250 kVA et 22,50 €/MWh pour les entreprises d'une puissance supérieure.

Depuis le 1^{er} août 2025, l'accise est passée à 29,98 €/MWh pour les particuliers et assimilés et 25,79 €/MWh pour les entreprises.

TVA : Depuis le 1^{er} août 2025, le taux applicable de la Taxe sur la Valeur Ajoutée s'élève à 20 % sur la part fixe et sur la part variable.

5.2. Évolution des tarifs réglementés de vente de l'électricité sur le marché de détail

Figure 20 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2026



Source : Analyse CRE

Tableau 4 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
15 août 2010*	+3,0 %	+4,0 %	+4,5 %	+5,5 %
1 ^{er} juillet 2011	+1,7 %		+3,2 %	+3,2 %
23 juillet 2012	+2,0 %		+2,0 %	+2 %
1 ^{er} août 2013*	+5,0 %		+2,7 %	+0,0 %
1 ^{er} novembre 2014*	+2,5 %	-0,7 %	+2,5 %	+3,7 %

Date	Tarifs bleus résidentiels	Tarifs bleus non résidentiels	Tarifs jaunes	Tarifs verts
1 ^{er} août 2015	+2,5 %	+0,0 %	+0,9 %	+4,0 %
1 ^{er} août 2016*	- 0,5 %	- 1,5 %		
1 ^{er} août 2017 *	+1,7%	+1,7%		
1 ^{er} février 2018	+0,7%	+1,6%		
1 ^{er} août 2018	- 0,5 %	+1,1%		
1 ^{er} juin 2019	+7,7 %	+7,7 %		
1 ^{er} août 2019	+ 1,49 %	+ 1,34%		
1 ^{er} février 2020	+ 3,00 %	+ 3,10 %		
1 ^{er} août 2020	+ 1,82 %	+ 1,81 %		
1 ^{er} février 2021	+ 1,93 %	+ 3,23 %		
1 ^{er} août 2021	+ 0,48%	+ 0,38%		
1 ^{er} février 2022	+ 24,29%**	+ 23,64%**		
1 ^{er} février 2023	+20,00%**	+19,94%**		
1 ^{er} août 2023	+10,05%**	+10,04%**		
1 ^{er} février 2024	+0,18%	-3,55%		
1 ^{er} février 2025	-22,61%	-22,67%		
1 ^{er} août 2025	-1,27%	-0,76%		

*Hausse moyenne tenant compte d'une modification tarifaire en structure

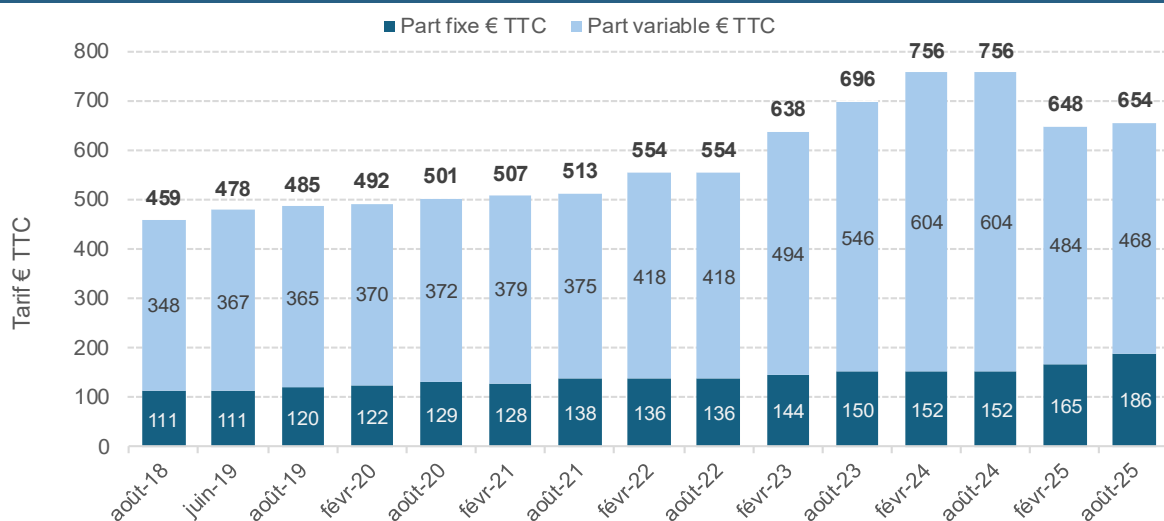
** L'évolution des TRVE HT après gel pour les clients résidentiels et pour les clients non résidentiels. Avec l'application du bouclier tarifaire, l'évolution TTC résultante est bien de +4% TTC le 1^{er} février 2022, +15%TTC le 1^{er} février 2023 et +10%TTC le 1^{er} août 2023.

Source : CRE

5.3. Évolution de la facture annuelle au tarif réglementé de vente

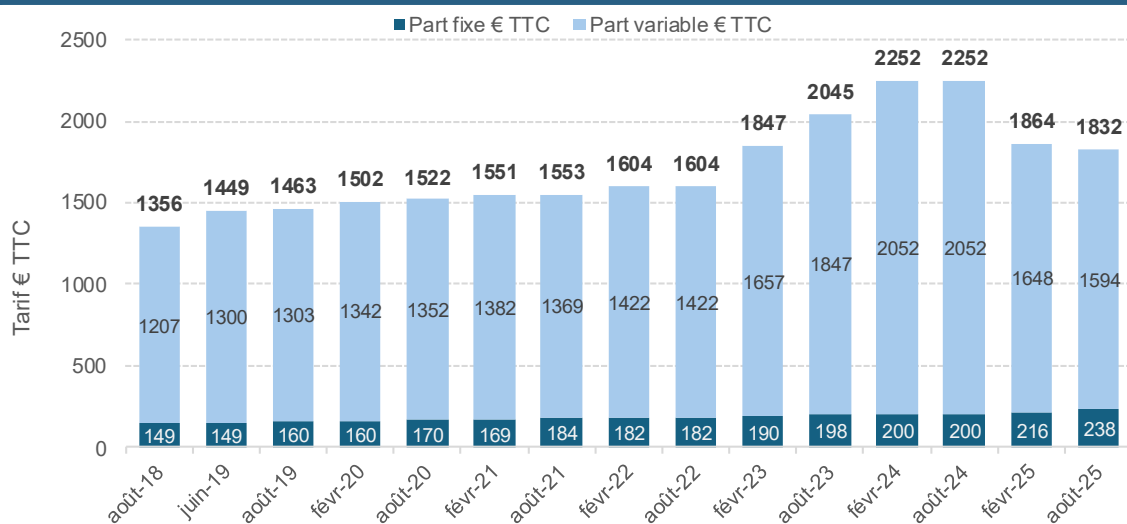
La facture annuelle est donnée pour un client moyen au tarif bleu base avec une puissance souscrite de 6 kVA (consommation de 2 400 KWh), et pour un client moyen au tarif bleu HP/HC avec une puissance souscrite de 9 kVA (consommation de 8 500 KWh, répartie en 54 % heures pleines et 46 % heures creuses). La facture couvre le tarif réglementé de vente, la CSPE, la CTA, les taxes locales⁴ et la TVA.

Figure 21 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA



Source : CRE

Figure 22 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA



Source : CRE

⁴ Les taxes locales, la taxe Départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (TDCFE) et les Taxes sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) n'existent plus ; la TDCFE ayant été intégrée à la CSPE/TICFE au 1^{er} janvier 2021 et les TCFE ont été abrogées au 1^{er} janvier 2023.

5.4. Comparaison des offres

Deux offres existent sur le marché :

- les tarifs réglementés de vente ;
- les offres de marché :
 - Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le tarif réglementé de vente, sur la référence de coûts d'approvisionnement sous-jacente ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
 - Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, notamment les « prix fixes hors acheminement », d'autres offres présentent des prix du kWh et de l'abonnement hors taxes constants.
- Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs d'électricité au 31 décembre 2025 pour deux types de clients situés à Paris :
 - un client en option Base consommant 2 400 kWh ;
 - un client en Heures Pleines/Heures Creuses consommant 8 500 kWh.

Les factures sont présentées TTC et hors promotion éventuelle.

Les offres dites « vertes » sont celles pour lesquelles l'origine de l'électricité est garantie renouvelable grâce à l'achat de garanties d'origine. Elles sont signalées par le symbole  dans les graphiques suivants.

Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres TRV,
- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur le TRV,
- les offres indexées sur d'autres produits de marché (comme mentionné ci-dessus) et
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les graphiques suivants considère comme offres à prix variables les offres indexées sur le TRV, sur d'autres produits et les autres évolutions.

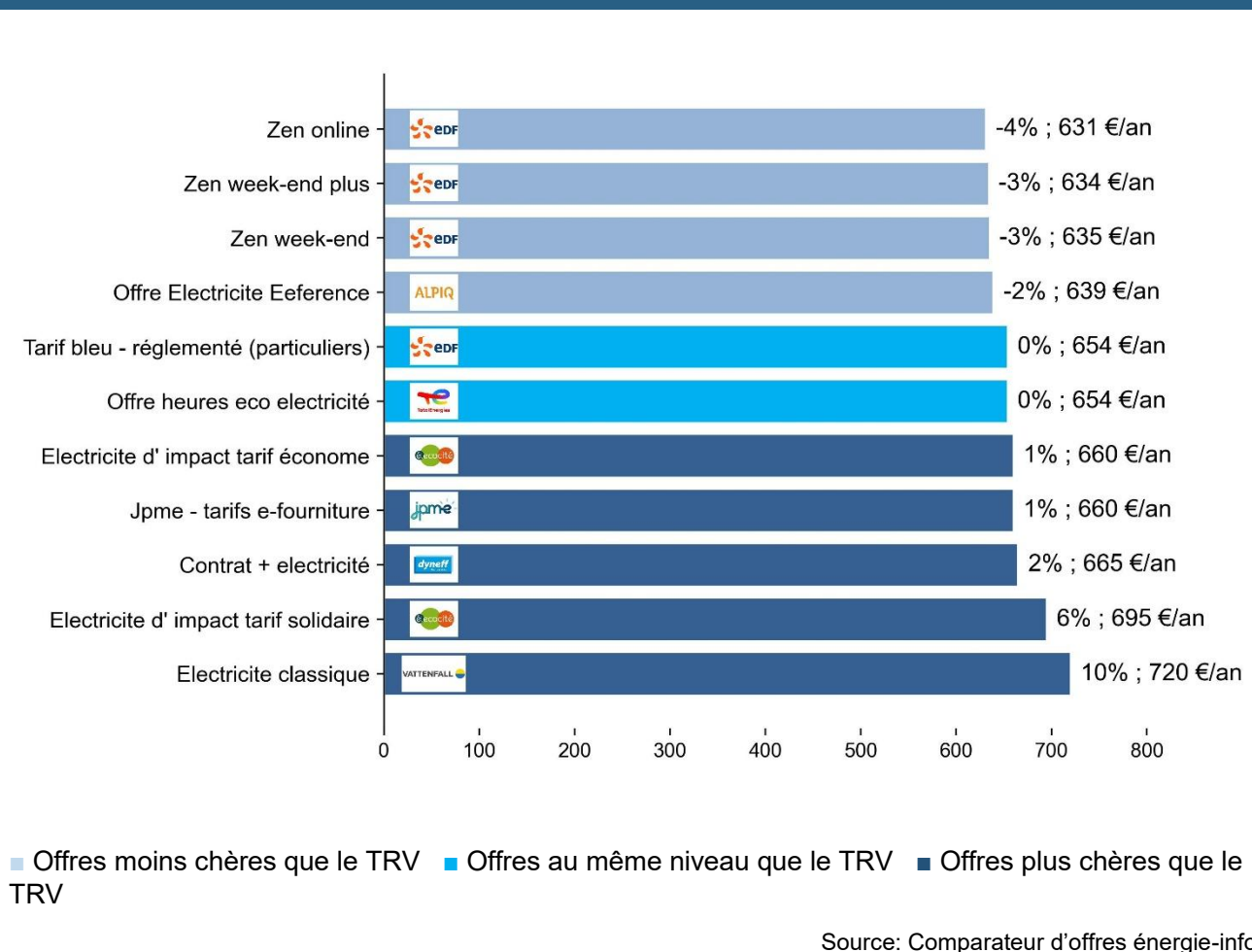
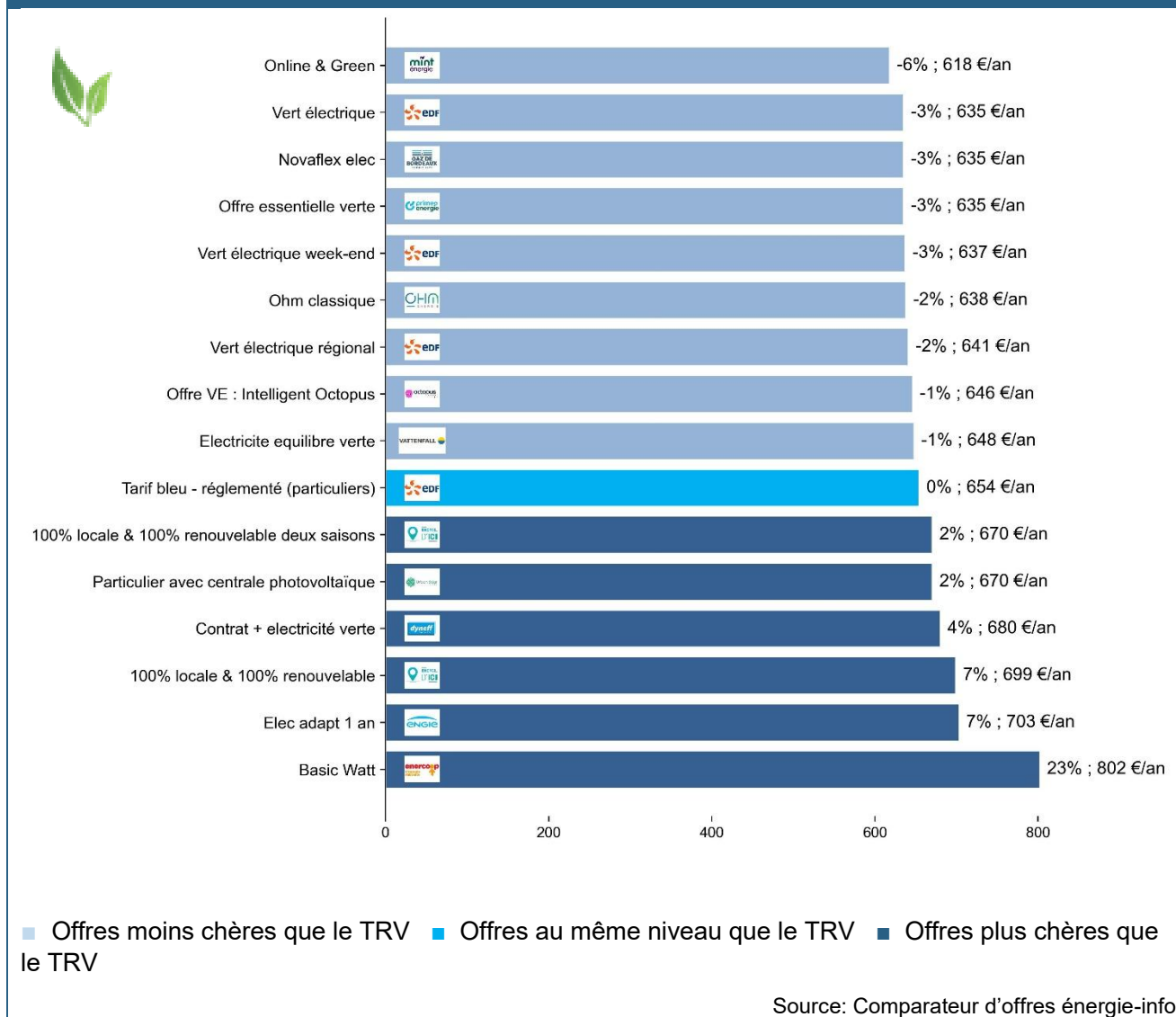
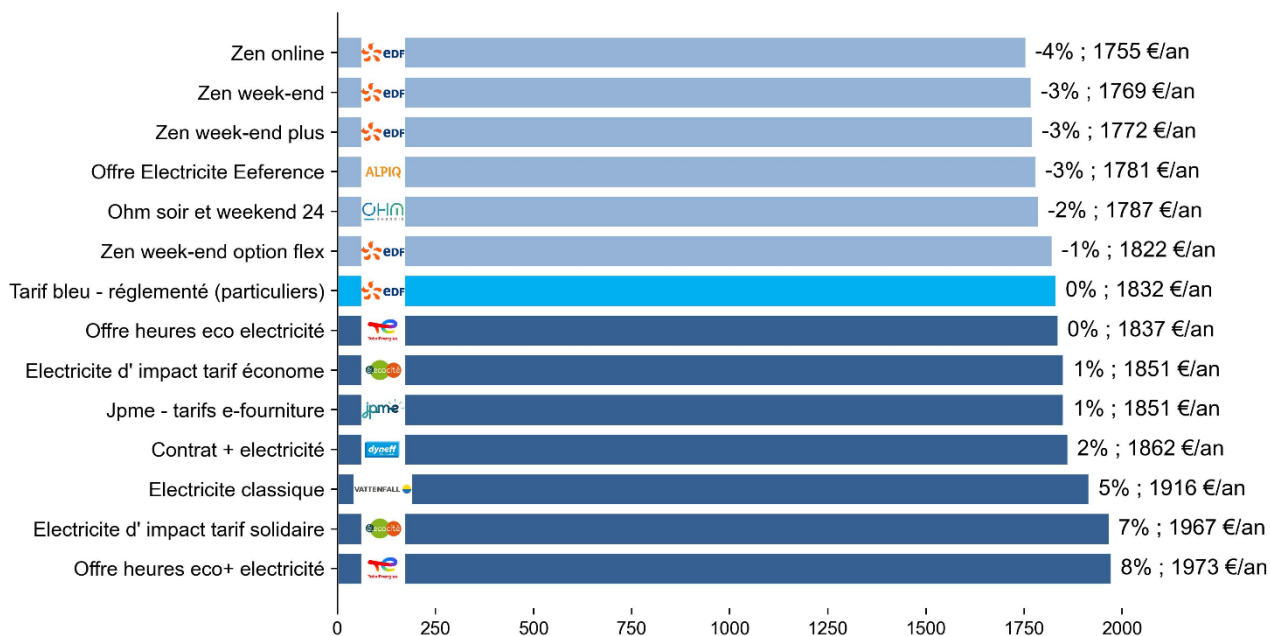
Offres à prix variable**Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base**

Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base



Exemple de lecture : L'offre Online & Green proposée par Mint à fin fin décembre 2025 est 6 % inférieure au tarif réglementé de vente.

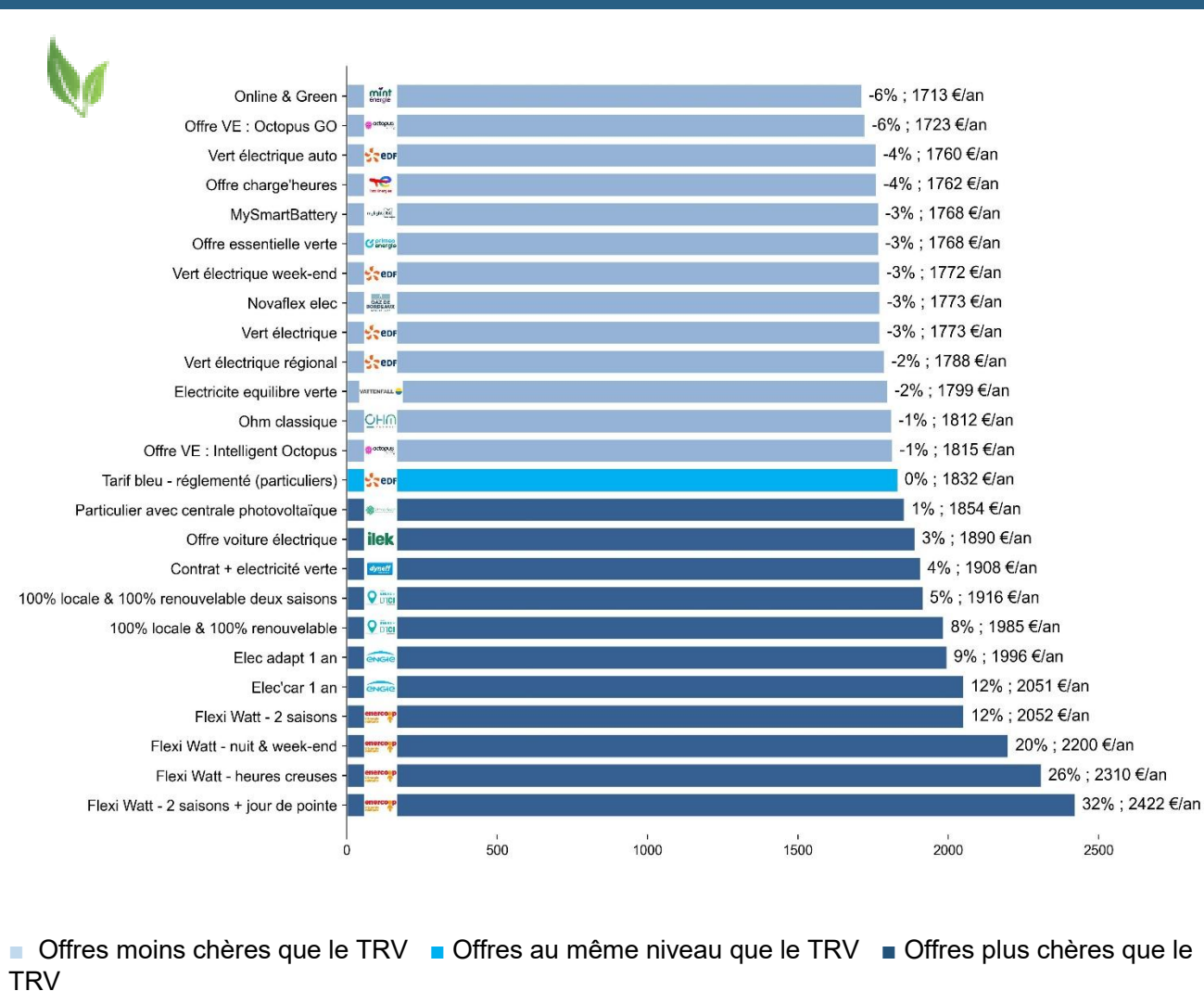
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC



■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC

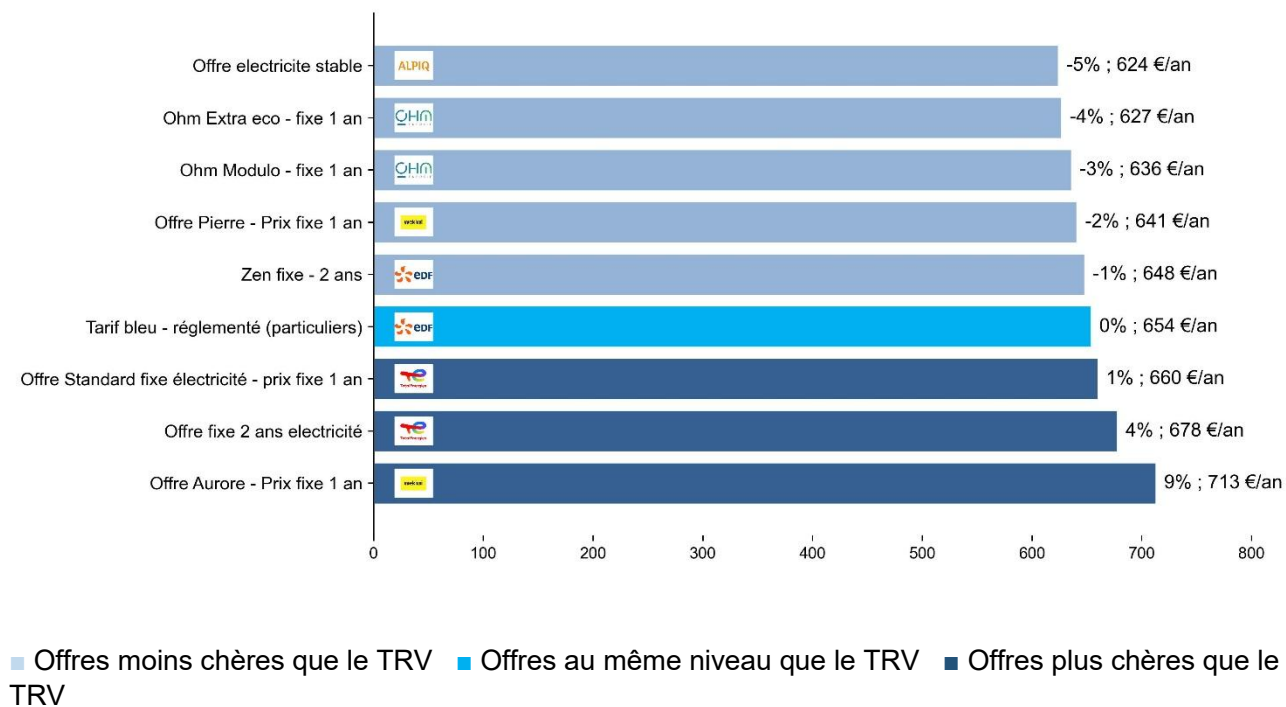


Source: Comparateur d'offres énergie-info

Offres à prix fixe

Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base

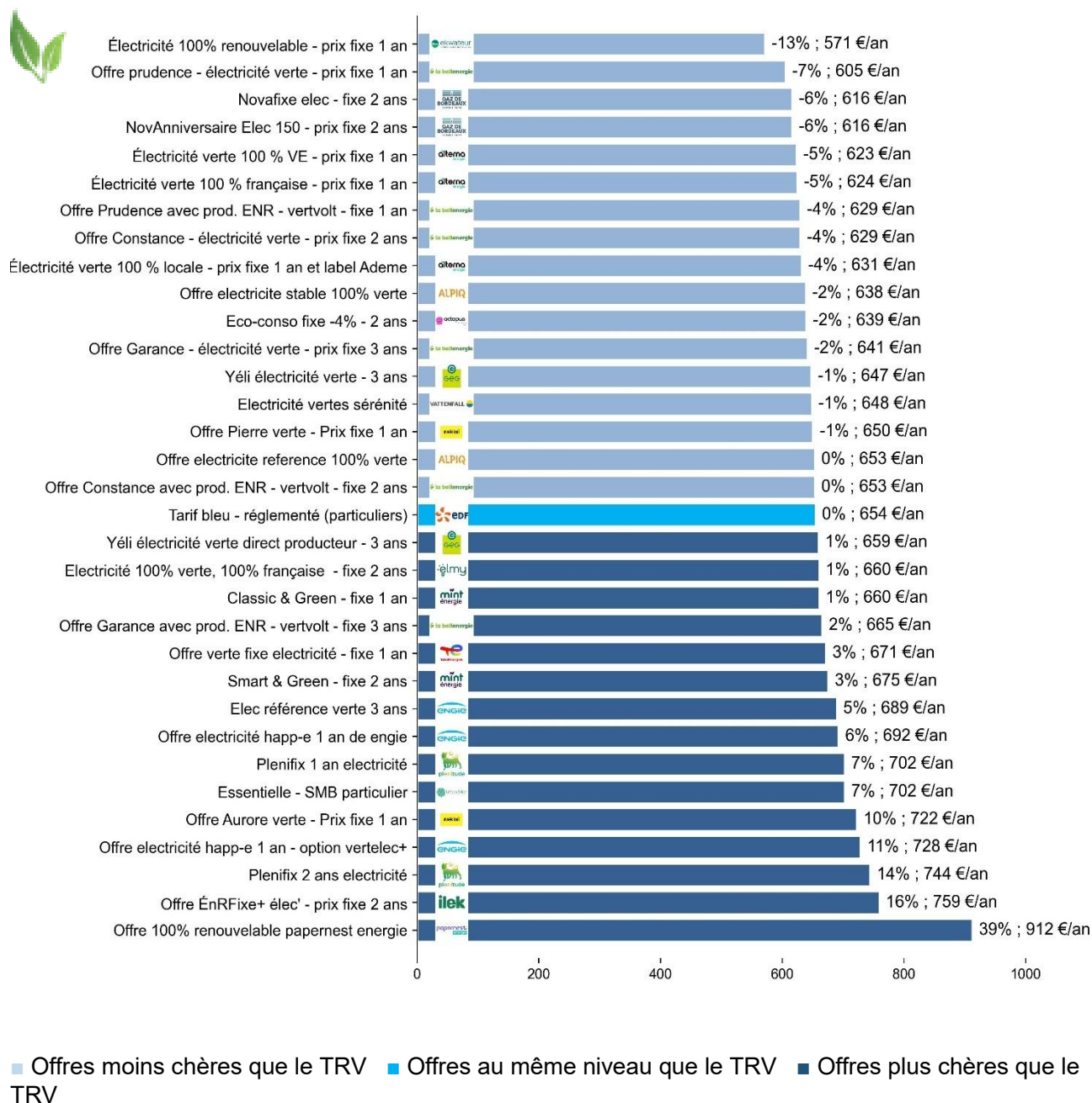
Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 28 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base

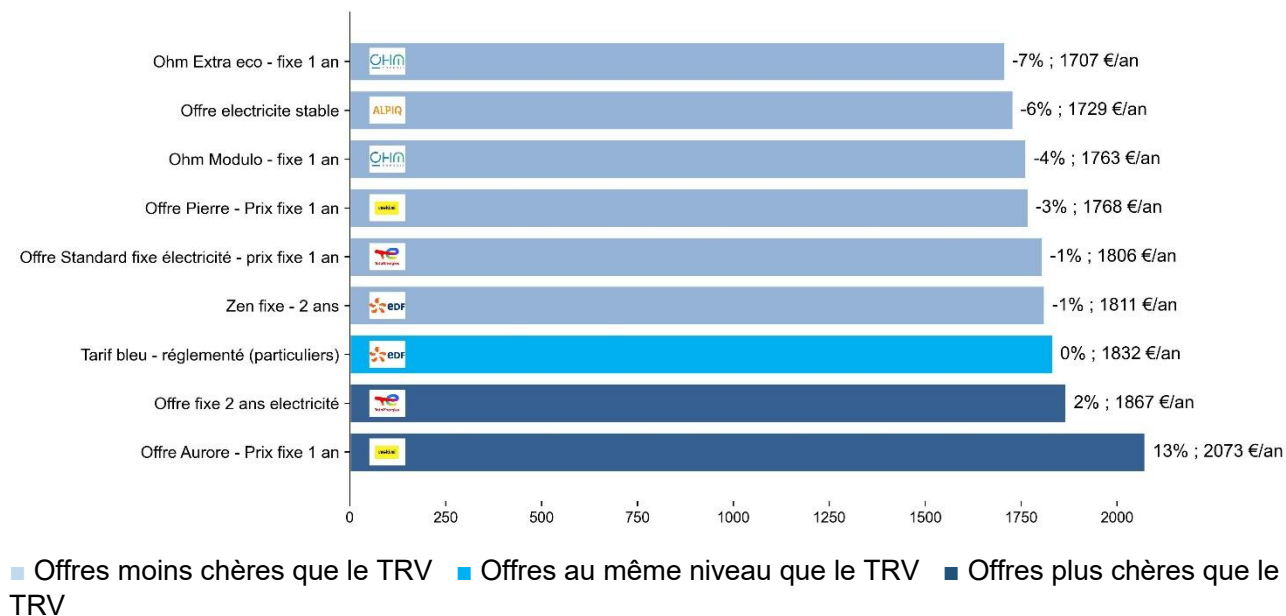
Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 29 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

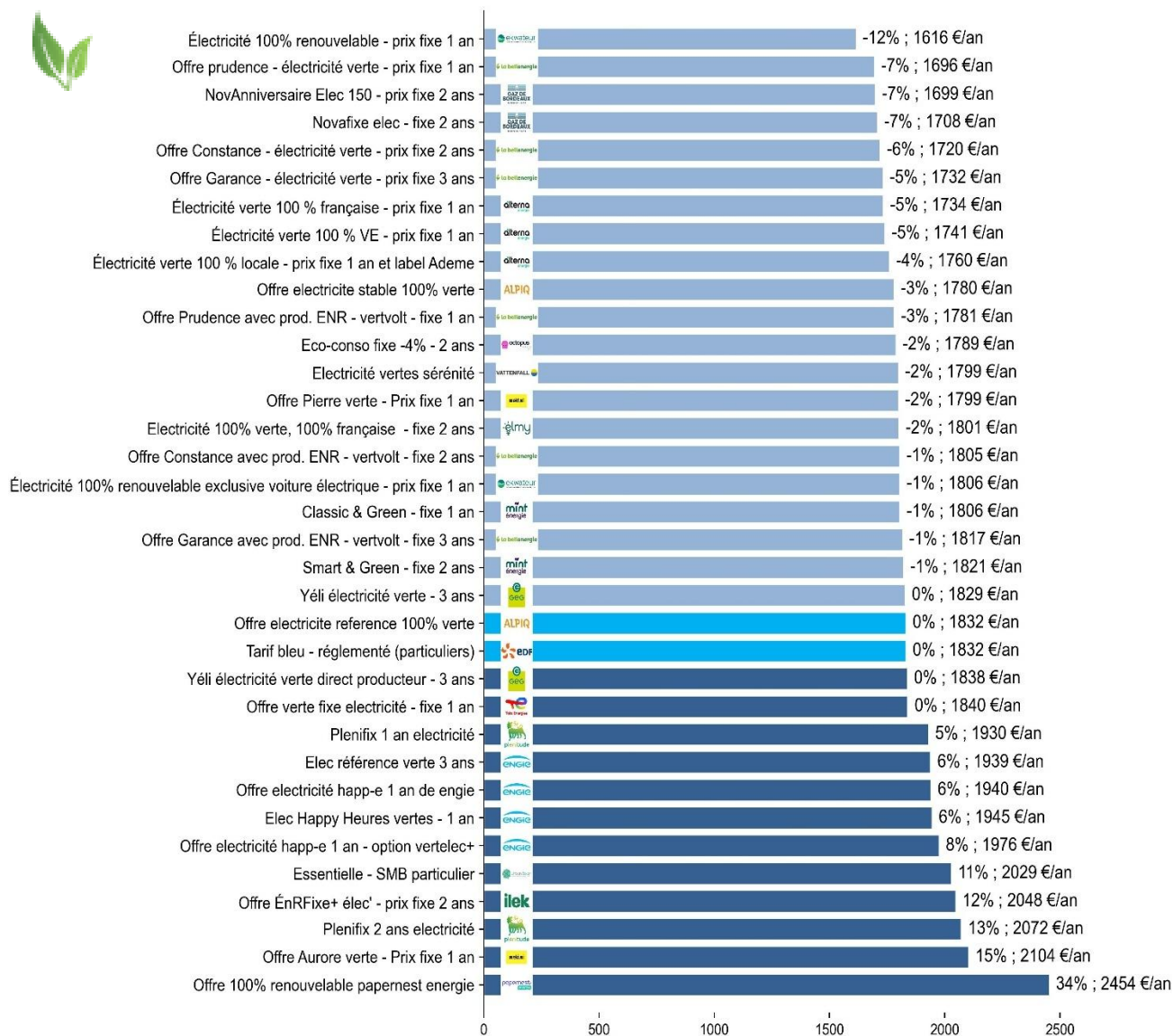
Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



Source: Comparateur d'offres énergie-info

Figure 30 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC

Le niveau du tarif réglementé est présenté à titre indicatif car susceptible d'évoluer au moins une fois par an.



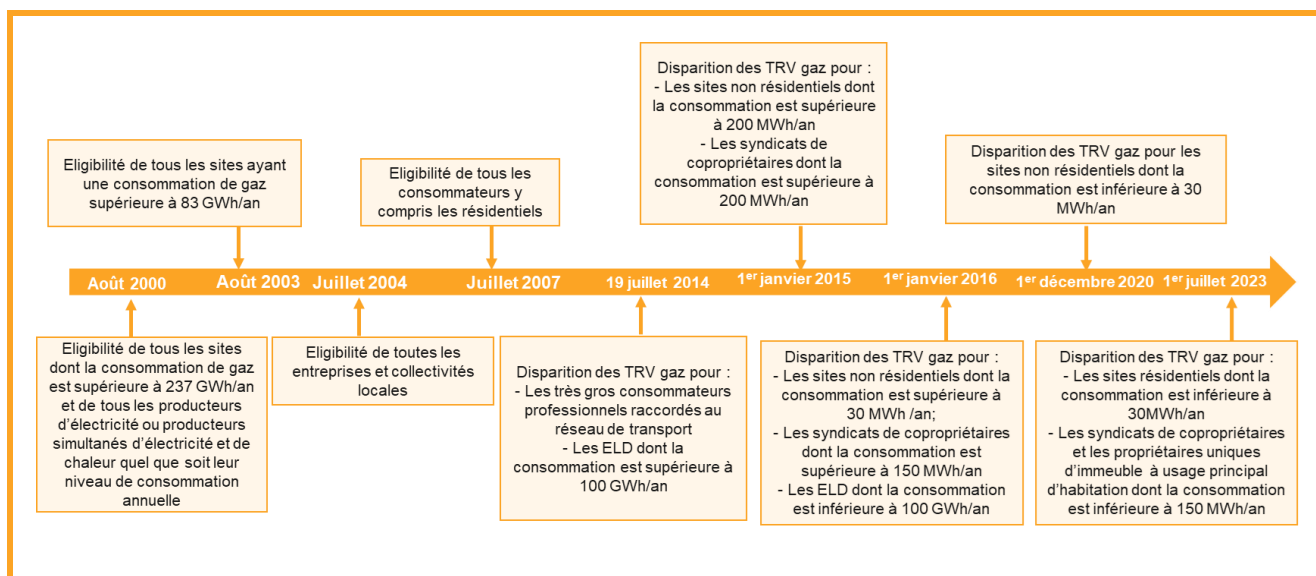
■ Offres moins chères que le TRV ■ Offres au même niveau que le TRV ■ Offres plus chères que le TRV

Source: Comparateur d'offres énergie-info

PARTIE 2 : LE MARCHÉ DE DÉTAIL DU GAZ

1. Introduction

L'ouverture du marché français du gaz⁵ a connu plusieurs étapes :



L'ensemble du marché représente, au 31 décembre 2025, 11,0 millions de sites et une consommation annuelle d'environ 348 TWh⁶.

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel, depuis la disparition des tarifs réglementés de vente de gaz le 1^{er} juillet 2023.

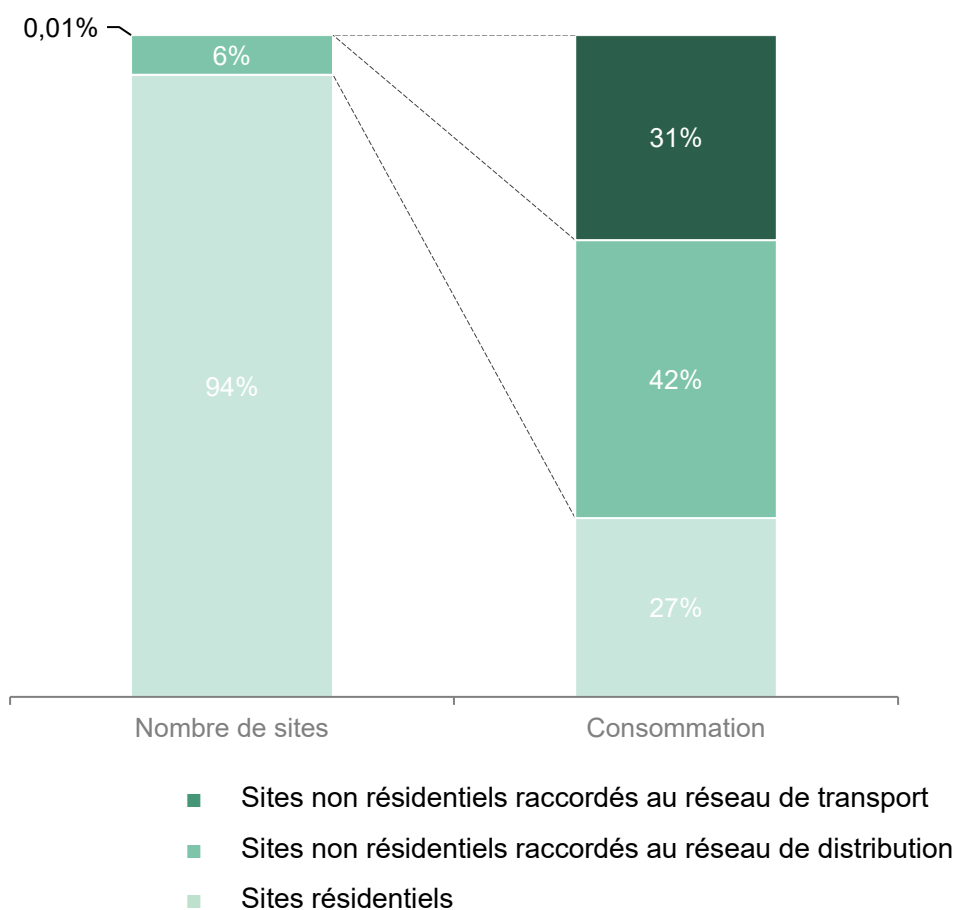
Les principales sources d'information de l'observatoire sont les gestionnaires de réseaux de transport (GRTgaz et TIGF), les 4 principaux gestionnaires de réseaux de distribution (GRDF, Régaz, Réseau GDS et Gaz Électricité de Grenoble) et les principaux fournisseurs historiques (ENGIE, ES Energies et Gaz de Bordeaux).

⁵ Gaz naturel, hors grisous, gaz industriels et réseaux de GPL.

⁶ Dans la suite du document, le périmètre d'étude est limité aux clients raccordés aux principaux réseaux (distribution et transport) qui représentent 345 TWh de consommation annualisée.

2. Les segments de clientèle et leur poids respectif

Figure 31 : Typologie des sites en gaz naturel



Sources : GRT, GRD – Analyse : CRE

Le marché se divise en trois segments :

- Sites non résidentiels transport : grands sites industriels raccordés au réseau de transport.
- Sites non résidentiels distribution : marché de masse des sites non résidentiels et grands sites industriels raccordés au réseau de distribution.
- Sites résidentiels : sites de consommation des clients particuliers.

3. État des lieux

1.1. Tableaux de synthèse du trimestre écoulé

Tableau 5 : Synthèse en nombre de sites

	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en nombre de sites)	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025
Nombre total de sites	10 343 000	10 332 000	625 000	623 000
► Fournisseurs historiques	5 487 000	5 528 000	248 000	248 000
► Fournisseurs alternatifs	4 856 000	4 804 000	377 000	374 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	46,9 %	46,5 %	60,3 %	60,1 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Tableau 6 : Synthèse en consommation annualisée

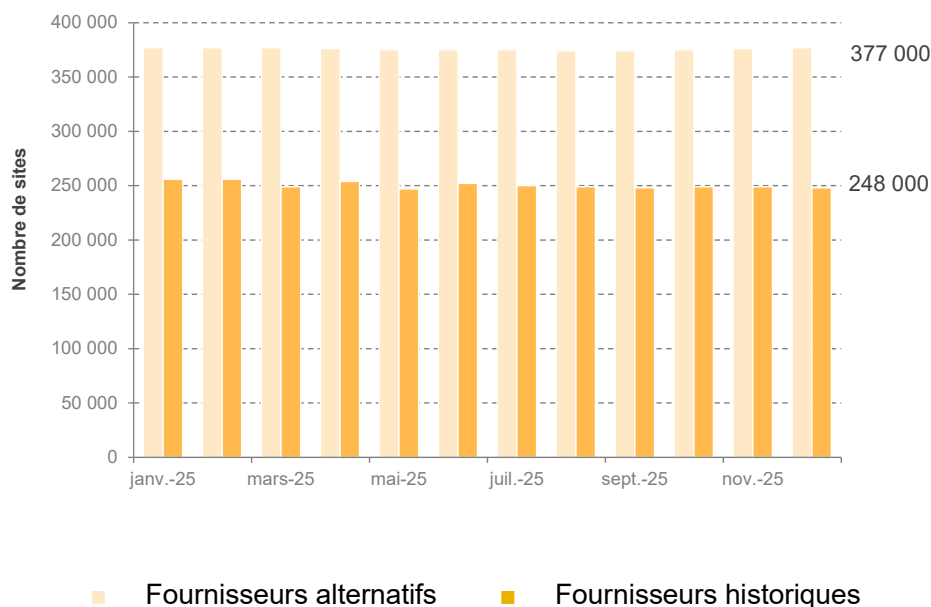
	Résidentiels		Non résidentiels	
Situation (en consommation annualisée)	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025	Au 31 décembre 2025	Au 30 septembre 2025
Consommation totale des sites	93,7 TWh	92,8 TWh	251,1 TWh	250,6 TWh
► Fournisseurs historiques	52,2 TWh	52,3 TWh	67,3 TWh	66,6 TWh
► Fournisseurs alternatifs	41,5 TWh	40,5 TWh	183,8 TWh	184 TWh
Parts de marché des fournisseurs alternatifs	44,3 %	43,6 %	73,2 %	73,4 %

Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Note technique : Les données en nombre de sites et consommation annualisée sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

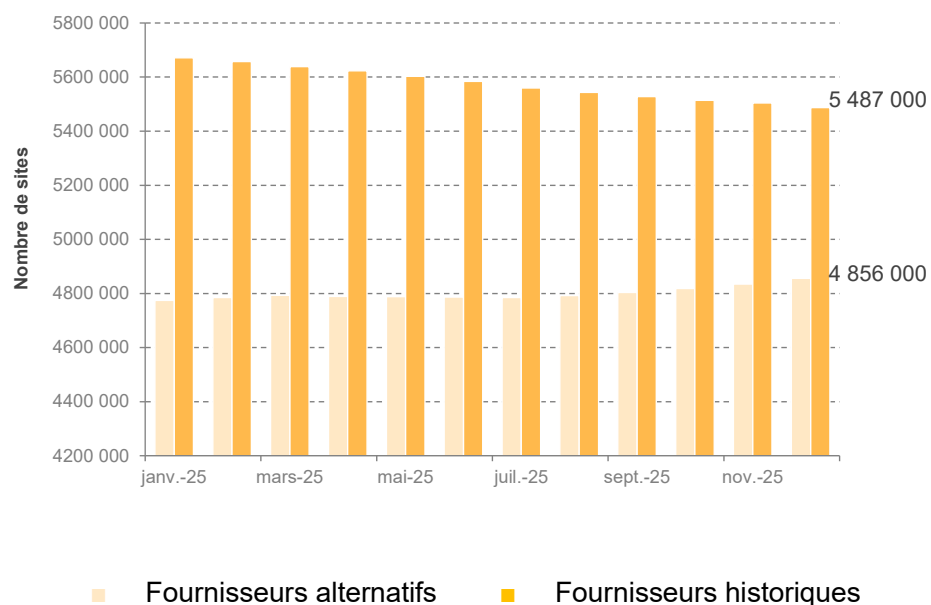
1.2. Évolution du nombre de sites en offre de marché

Figure 32 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Figure 33 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché

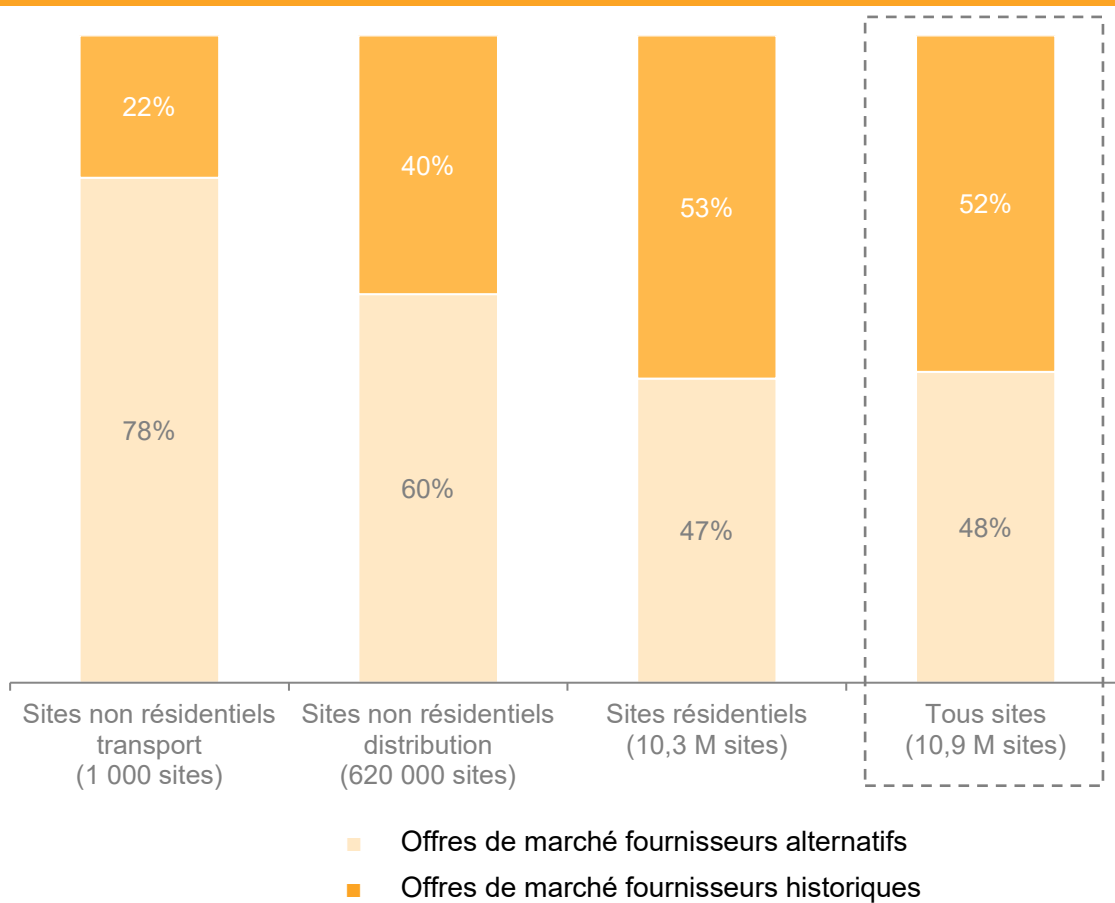


Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2025, 10 968 000 sites ont choisi une offre de marché, dont 5 233 000 auprès d'un fournisseur alternatif.

1.3. Parts de marché

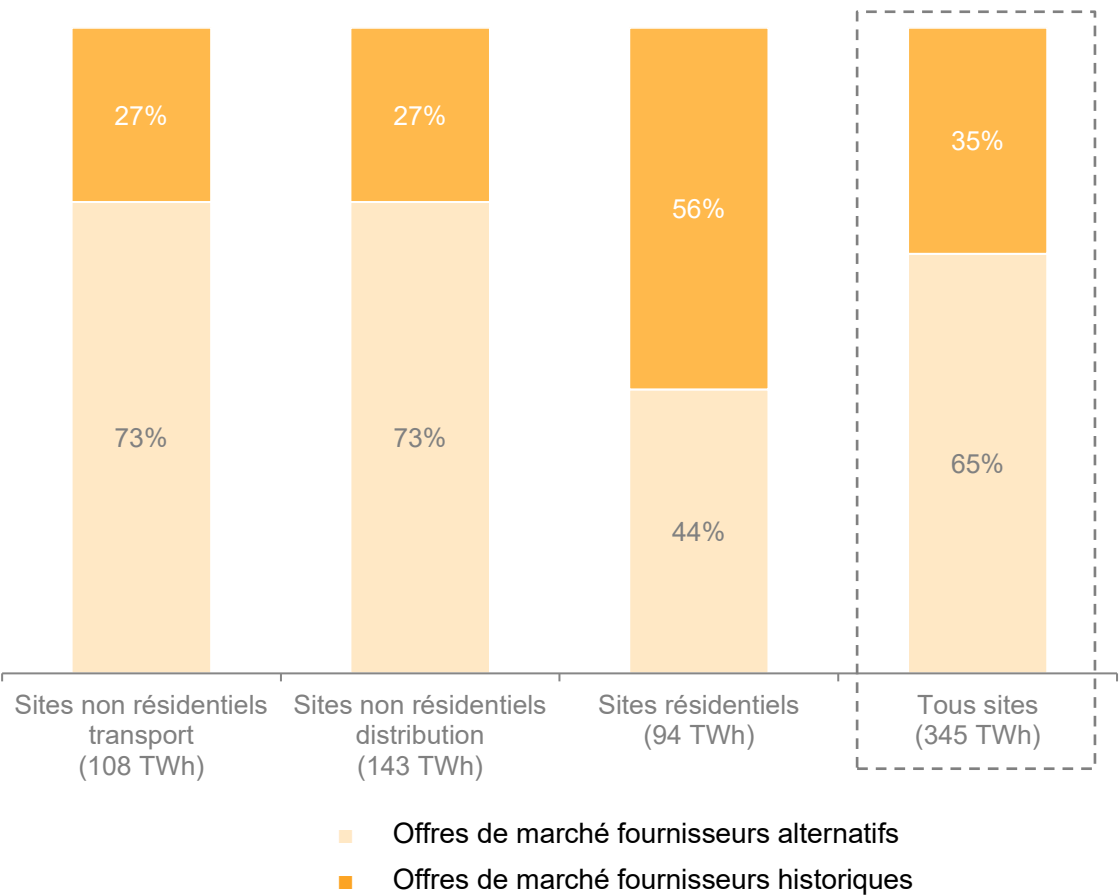
Figure 34 : Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2025



Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2025, 100% des sites sont en offre de marché, dont 48% auprès d'un fournisseur alternatif.

Figure 35 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2025



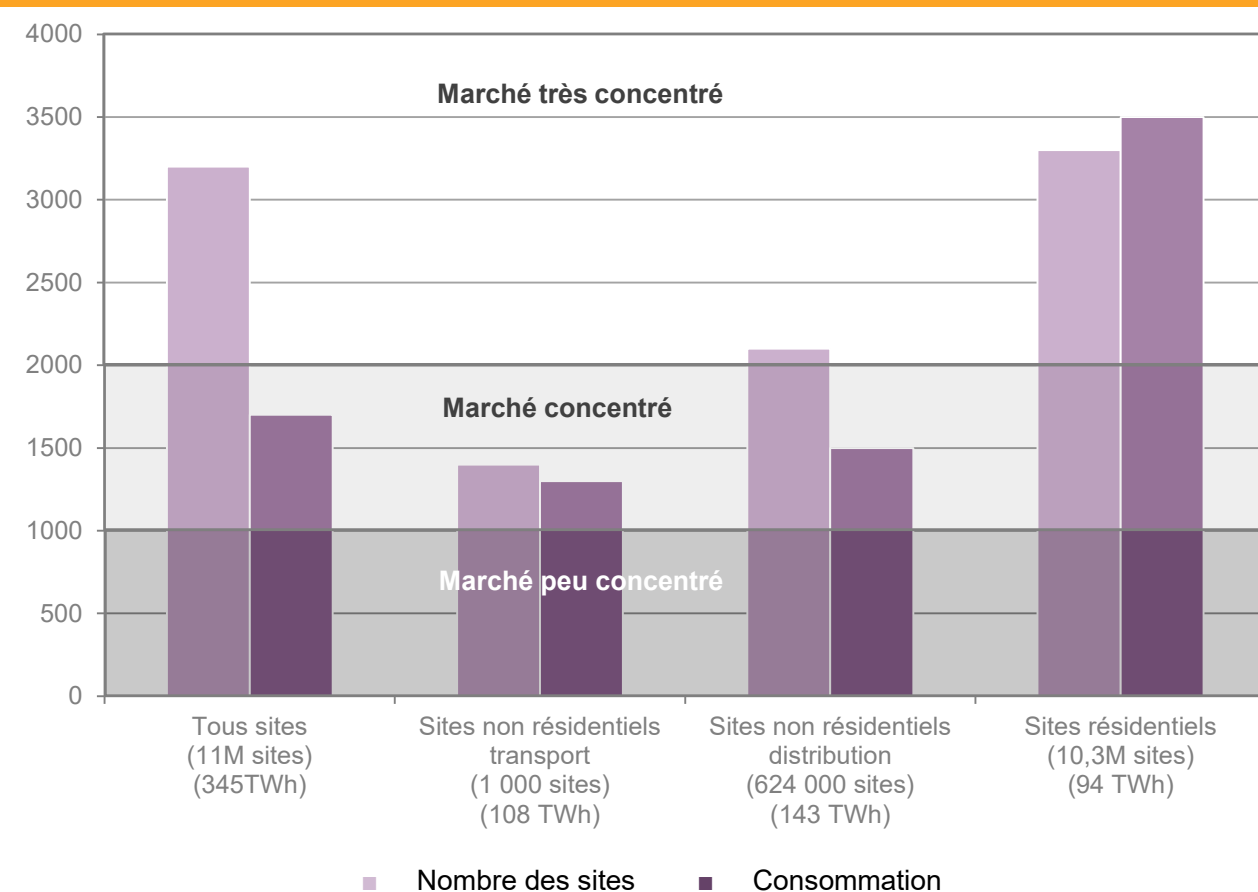
Sources : GRT, GRD, Fournisseurs historiques – Analyse : CRE

Au 31 décembre 2025, 100% de la consommation est fournie par des offres de marché, dont 65% auprès d'un fournisseur alternatif.

1.4. Indice HHI par segment de marché

Le graphique suivant donne l'indice de Herfindahl-Hirschman (HHI)⁷ en nombre de sites et en volume pour les différents segments du marché de détail. Cet indice mesure la concentration du marché sur chaque segment de clientèle au 31 décembre 2025.

Figure 36 : Indice HHI par segment de marché



Source : CRE

⁷ L'indice HHI est égal à la somme des carrés des parts de marché des intervenants, et mesure la concentration du marché (il est d'autant plus élevé que le marché est concentré). On considère généralement qu'un marché est peu concentré si son HHI est inférieur à 1 000, et très concentré s'il est supérieur à 2 000 (tel que défini par la Commission européenne).

1.5. État de la concurrence sur les zones des Entreprises Locales de Distribution⁸ (ELD)

Le graphique ci-dessous repose sur les données envoyées par les trois principales zones gérées par une entreprise locale de distribution : R-GDS, GreenAlp et Régaz, correspondant respectivement aux zones de dessertes historiques des fournisseurs : ES-Strasbourg, Gaz et Electricité de Grenoble et Gaz de Bordeaux.

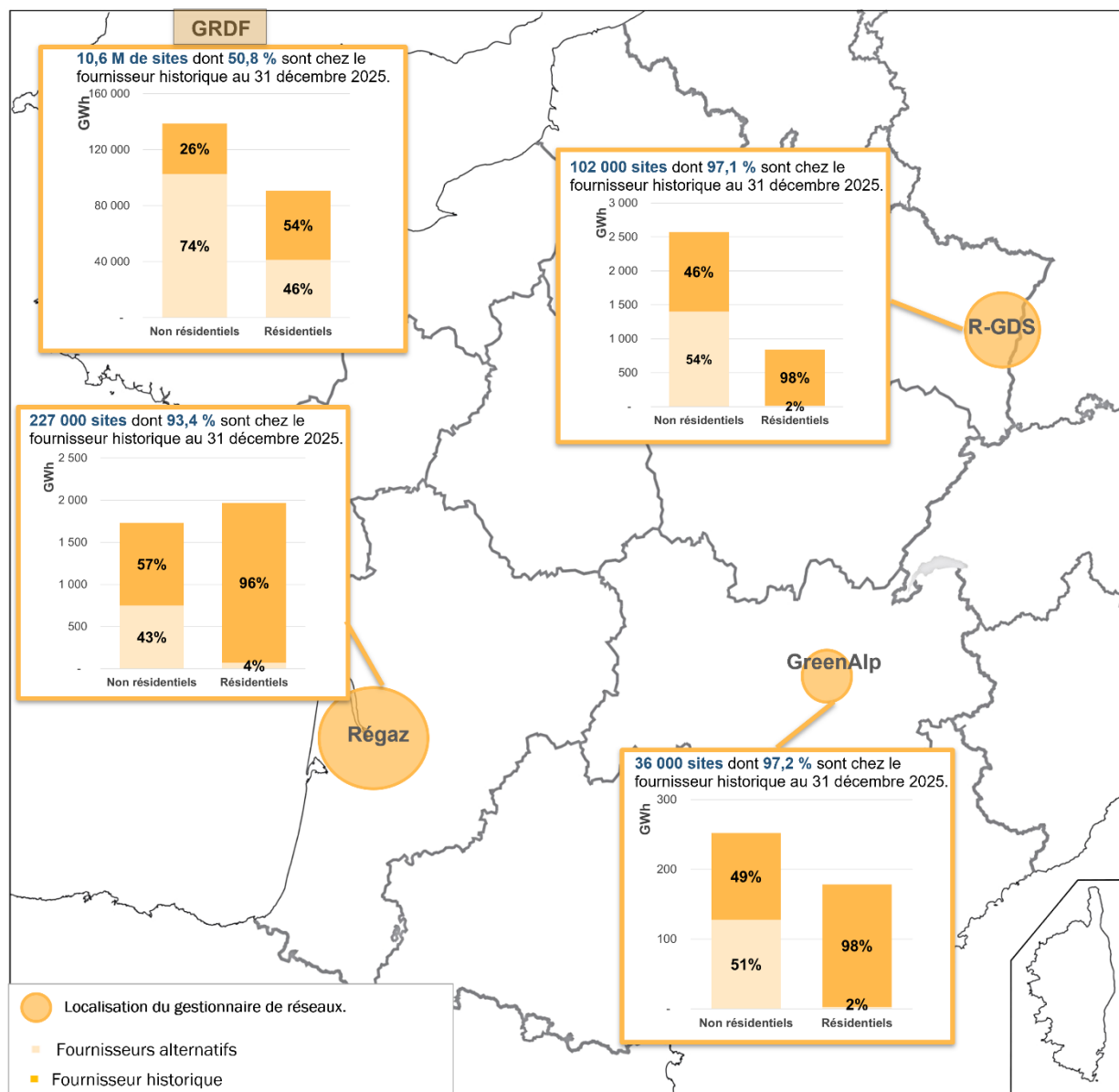
Entre 93 % et 97 % des sites présents sur les zones des entreprises locales de distribution sont rattachés au fournisseur historique de la zone, contre 51 % sur la zone GRDF.

Le marché est davantage ouvert à la concurrence chez les consommateurs dits « haut de portefeuille ». Les fournisseurs alternatifs représentent en effet 43 % des consommations sur la zone Régaz, 54 % sur la zone R-GDS, et 51 % sur la zone Green Alp. Tandis que sur le périmètre des clients résidentiels, les fournisseurs alternatifs représentent entre 2 % et 4 % des consommations sur les zones des ELD.

Concernant l'évolution des parts de marché des volumes livrés, la situation reste stable sur le segment des résidentiels. Quant au segment des non résidentiels, en fonction des zones ELD, les fournisseurs historiques ont vu leurs parts de marché augmenter au maximum de 0,7 % et diminuer au minimum de 0,5 %.

⁸ Entreprise ou régie, appelée aussi distributeur non nationalisé, qui assure la distribution et/ou la fourniture d'électricité ou de gaz sur un territoire déterminé, non desservi par GRDF (définition CRE).

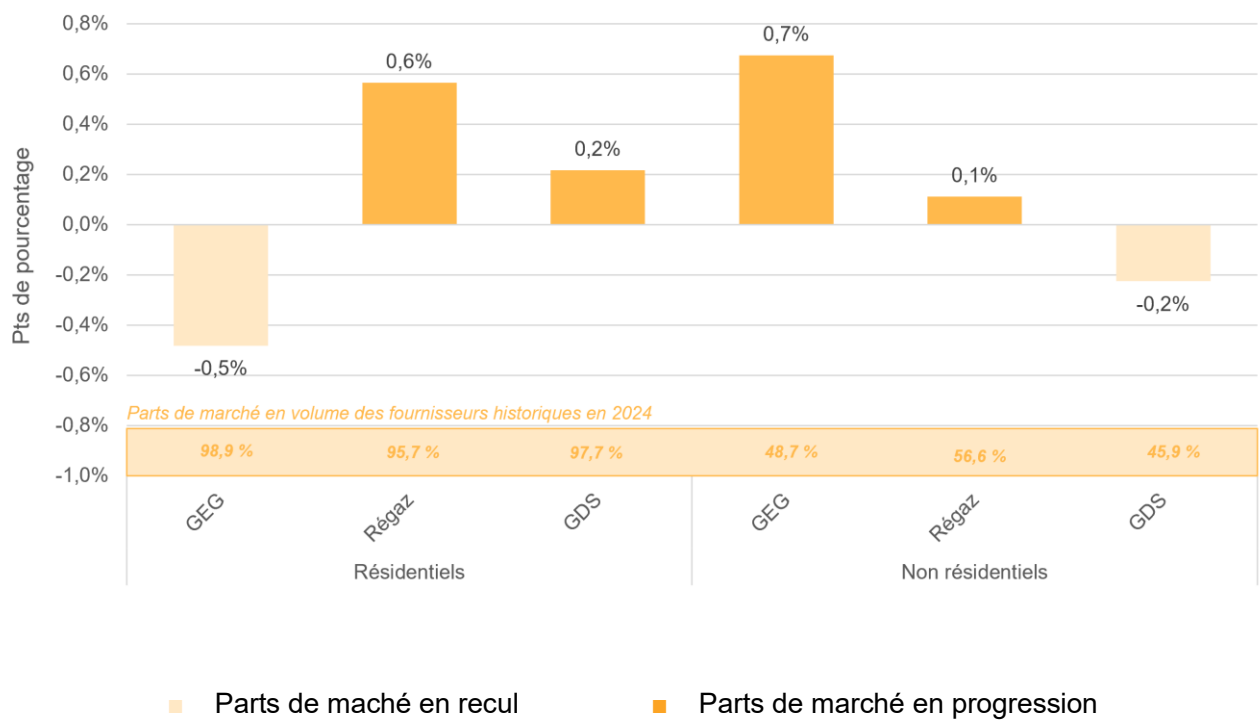
Figure 37 : Synthèse de la concurrence sur les principales zones de desserte des ELD



Cette carte présente par ELD, le nombre de sites total sur le périmètre, dont la part chez le fournisseur historique en fin d'année. Les graphiques représentent la répartition des parts de marché en volume de gaz naturel livré sur l'année 2025.

Source : GRD – Analyse : CRE

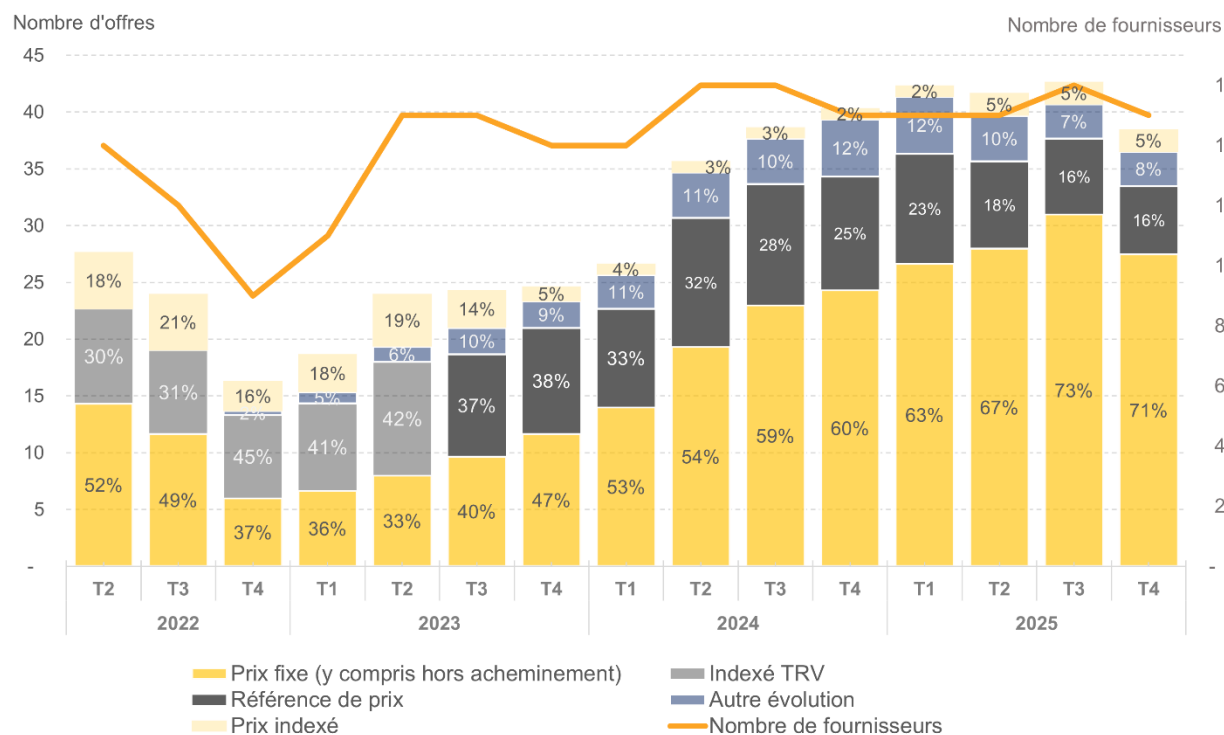
Figure 38 : Evolution des parts de marché par fournisseur historique entre 2024 et 2025 sur les volumes livrés



Source : CRE

1.6. Suivi du nombre d'offres commercialisées en gaz naturel sur le segment résidentiel

Figure 39 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage

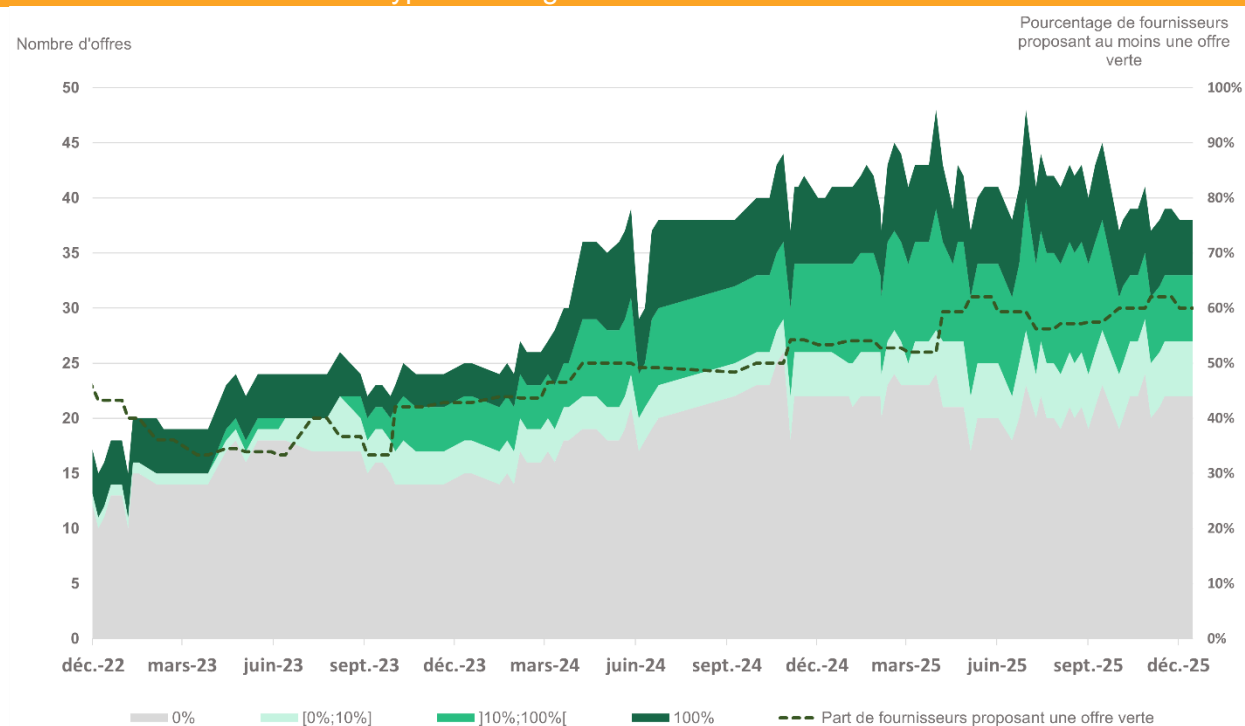


Sources : GRDF – Analyse : CRE

Au cours du quatrième trimestre, 15 fournisseurs en moyenne ont proposé 39 offres de fourniture de gaz naturel différentes. Parmi ces offres, 71 % proposaient des prix fixes (y compris hors acheminement), et 16 % étaient indexées au prix repère de gaz naturel publié⁹ par la CRE.

⁹ L'indexation de ces offres peut être sur l'ensemble des briques du prix repère (abonnement et/ou part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>)

Figure 40 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage



Sources : GRDF – Analyse : CRE

A fin décembre 2025, en moyenne 11 offres de fourniture sont couvertes partiellement et 5 offres en intégralité par des garanties d'origine renouvelables. Cela représente environ 60 % des fournisseurs présents sur le site du comparateur à cette date.

4. Analyse en dynamique

1.1. Tableau de synthèse du trimestre écoulé

Les ventes brutes mensuelles d'un fournisseur correspondent au nombre de sites ayant conclu un contrat au cours du mois considéré à l'occasion d'une mise en service ou d'un changement de fournisseur. Les ventes brutes, en offre de marché ou au tarif réglementé, mesurent l'efficacité commerciale du fournisseur en termes d'acquisition de nouveaux sites.

Tableau 7 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé

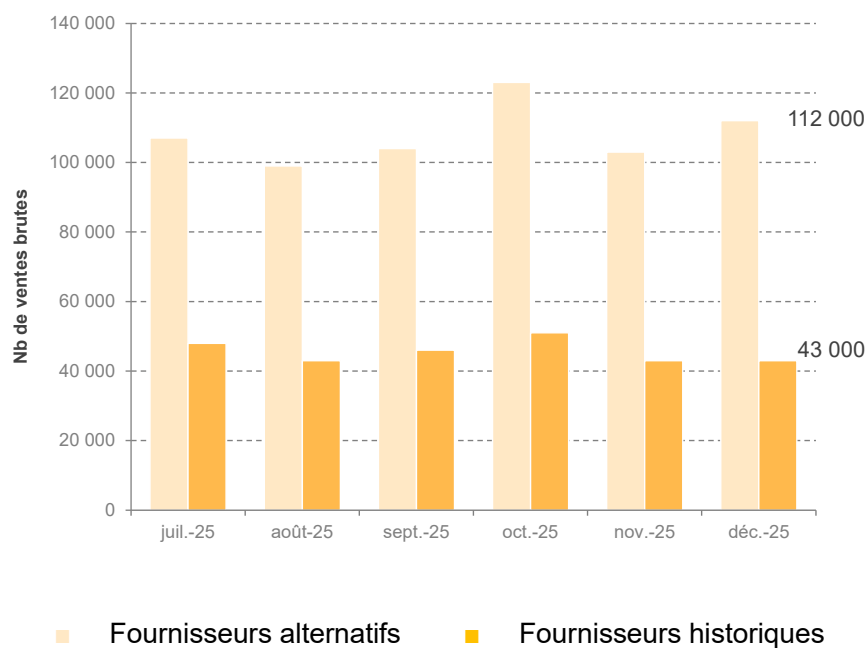
	Résidentiels		Non résidentiels	
Au cours du trimestre (en nombre de sites)	T4 2025	T3 2025	T4 2025	T3 2025
Ventes brutes totales	476 000	447 000	33 000	31 000
► Fournisseurs historiques	138 000	137 000	11 000	11 000
► Fournisseurs alternatifs	338 000	310 000	22 000	20 000
Parts de marché des fournisseurs alternatifs sur les ventes brutes du segment	71,0 %	69,4 %	66,7 %	64,5 %

Note technique : Les données de ventes brutes sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Sources : GRDF – Analyse : CRE

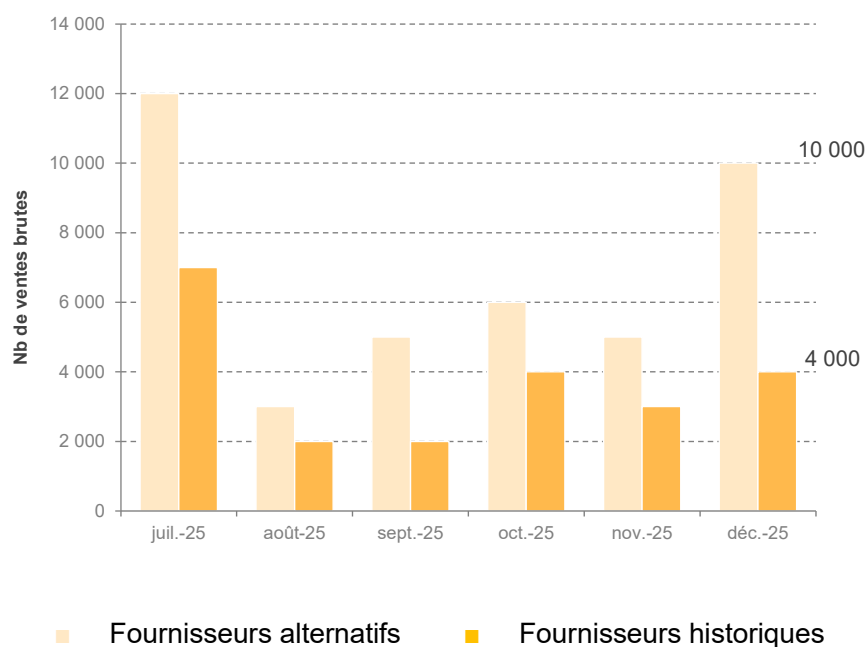
1.2. Ventes brutes des trimestres écoulés

Figure 41 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel



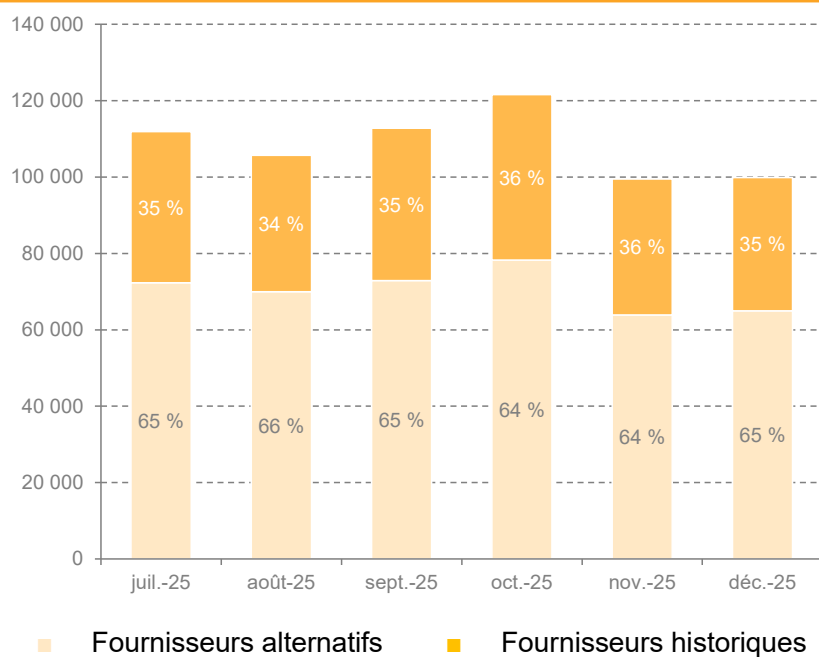
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 42 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel



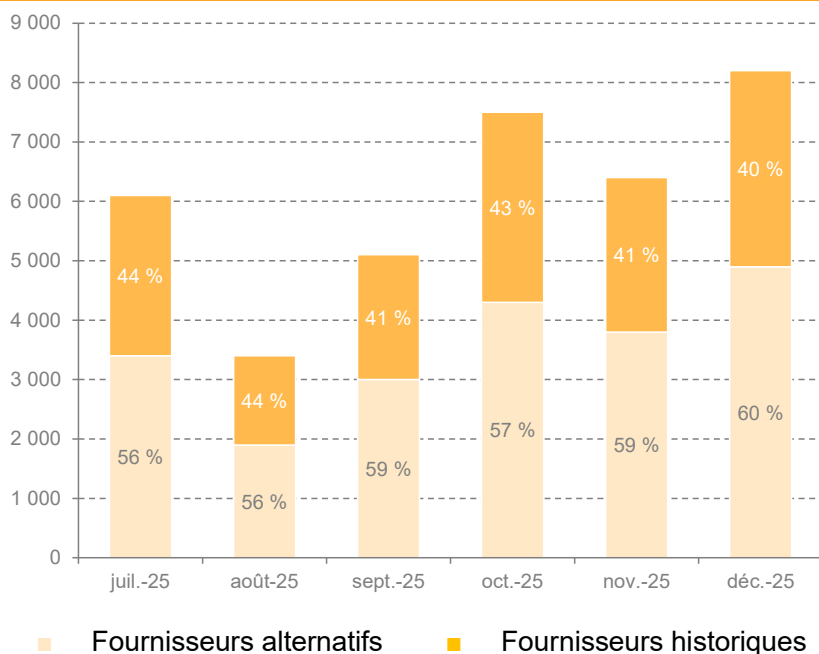
Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 43 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

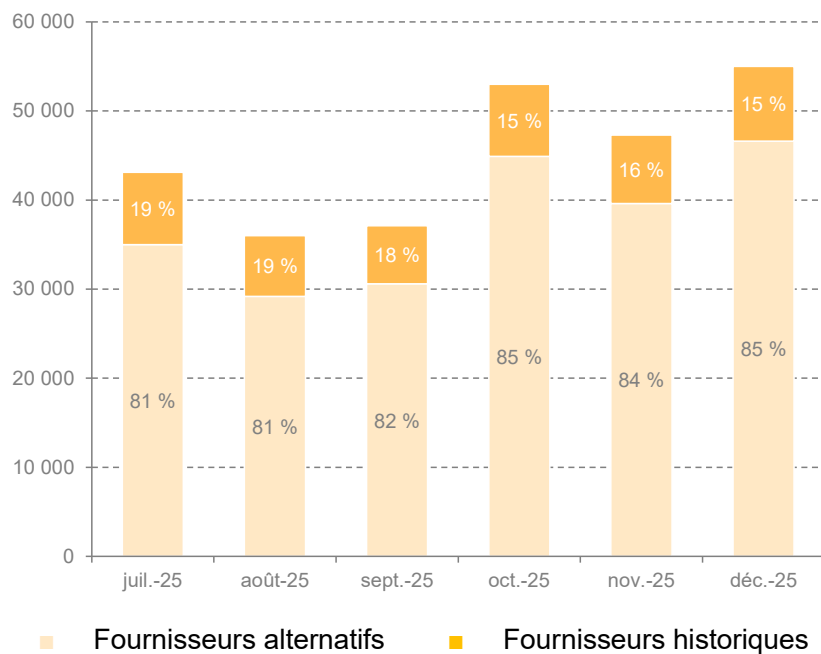
Figure 44 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

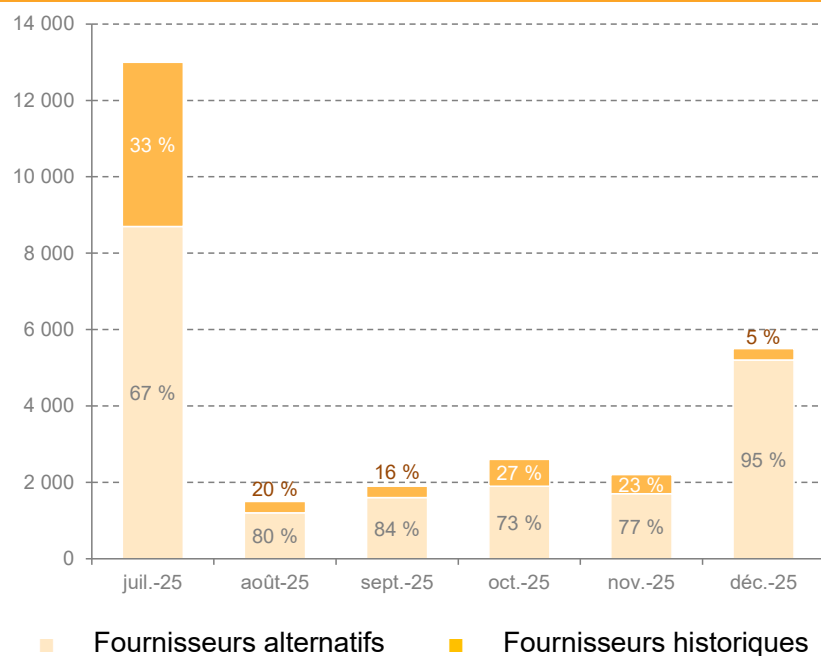
Exemple de lecture : Au cours du quatrième trimestre 2025, les fournisseurs alternatifs ont réalisé 64% des 342 000 mises en service effectuées.

Figure 45 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Figure 46 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel



Sources : GRDF – Analyse : CRE

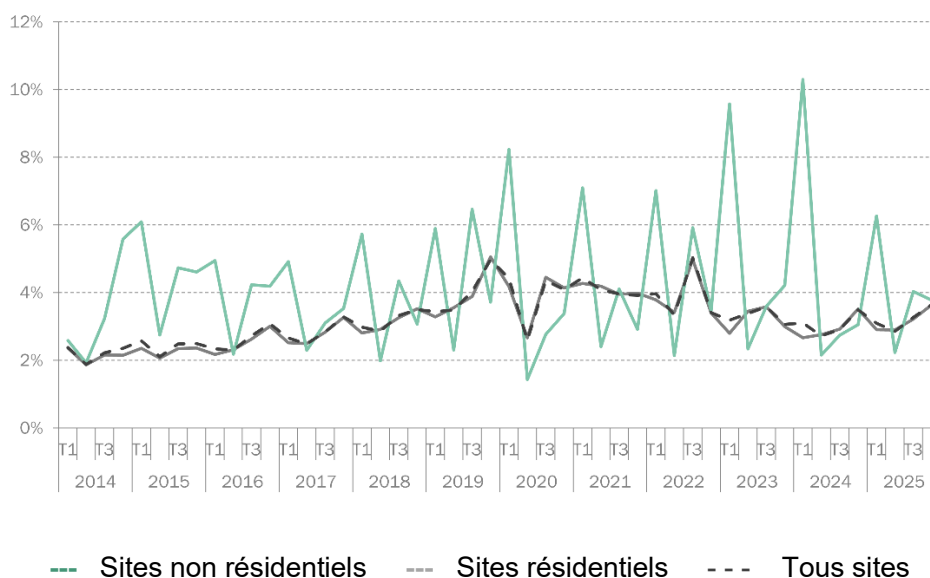
1.3. Taux de changement de fournisseurs (taux de switch)

Un « switch » est considéré comme le mouvement librement choisi d'un client (défini en termes d'un contrat ou les points d'approvisionnement et la quantité d'électricité ou de gaz associé au contrat) d'un fournisseur à un autre. L'activité de « switch » est définie comme le nombre de changements dans une période de temps donnée. Le taux de switch est alors le ratio du nombre de changements de fournisseurs ajouté aux mises en service chez les fournisseurs alternatifs dans la zone desservant le client sur le nombre total des clients éligibles dans chaque segment de clientèle. Il est à noter que le taux de switch ne tient pas compte des contrats renégociés sans qu'il y ait changement de fournisseurs.

Méthode de calcul du taux de switch

- Somme sur une période (un trimestre ici)
 - Des changements de fournisseur chez tous les fournisseurs
 - Des mises en service de nouveaux sites
 - Chez les fournisseurs alternatifs
 - Chez les fournisseurs historiques en dehors de leur zone historique de desserte
- Divisée par le nombre de sites à la fin de la période

Figure 47 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle



Sources : GRDF – Analyse : CRE

Exemple de lecture : au cours du quatrième trimestre 2025, 3,6 % des clients résidentiels ont soit :

- changé de fournisseur,
- effectué une mise en service par un fournisseur alternatif,
- effectué une mise en service par un fournisseur historique en dehors de sa zone de desserte.

5. Prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

1.4. Prix repère de vente de gaz naturel à destination des clients résidentiels

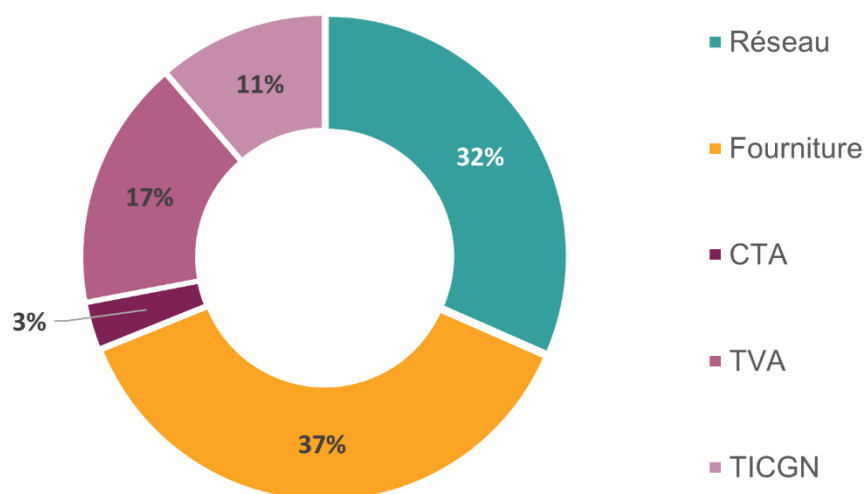
Les TRVG ont pris fin le 30 juin 2023. La CRE invite les anciens consommateurs aux TRVG qui n'auraient pas changé de contrat à comparer les offres proposées par les différents fournisseurs afin de souscrire celle qui leur convient le mieux. Le comparateur d'offres du Médiateur national de l'énergie est un outil utile à cette fin.

Les consommateurs n'ayant pas quitté les TRVG au 30 juin 2023 ont été transférés à compter du 1er juillet 2023 dans une offre par défaut, dite « offre de bascule », chez leur fournisseur historique.

La CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels. Ce prix repère, publié à titre indicatif, comporte un prix d'abonnement et un prix du kilowattheure. Comme les TRVG, les fournisseurs sont libres d'indexer leurs offres de marché à l'évolution du prix repère.

La CRE souligne que le prix repère de vente de gaz naturel qu'elle publie a un caractère indicatif et que les fournisseurs construisent librement leurs offres en fonction de leurs conditions d'approvisionnement, de leurs choix commerciaux, mais aussi des conditions contractuelles qu'ils proposent. Ainsi, à titre d'exemple, le prix d'une offre à prix fixe sur un an est susceptible de différer sensiblement du prix repère de la CRE qui reflète les variations mensuelles et trimestrielles du prix du gaz. Les consommateurs doivent tenir compte, pour comparer les offres proposées par les fournisseurs, des conditions contractuelles qui leur sont associées.

Figure 48 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 31 décembre 2025



Source : ENGIE – Analyse : CRE

Définitions

Les différentes composantes du PRVG sont calculées conformément à la méthodologie publiée par la CRE dans sa délibération du 12 avril 2023 portant décision sur la méthodologie de construction d'une référence de prix du gaz pour les consommateurs résidentiels.

Réseau (Transport, stockage et distribution) : Part couvrant les coûts de transport, stockage et distribution du gaz naturel. Les coûts de transport et de distribution sont déterminés par application du tarif d'utilisation des réseaux de gaz.

Fourniture : Part couvrant l'approvisionnement en gaz naturel et les coûts de commercialisation (y compris CEE...).

CTA : la Contribution Tarifaire d'Acheminement permet de financer les droits spécifiques relatifs à l'assurance vieillesse des personnels relevant du régime des industries électriques et gazières. La Contribution Tarifaire d'Acheminement est intégrée au coût de l'abonnement (part fixe).

TICGN : la Taxe Intérieure sur la Consommation de Gaz Naturel est perçue pour le compte des douanes. Depuis le 1er avril 2014, la TICGN s'applique à l'ensemble des consommateurs de gaz naturel, notamment les clients résidentiels (certains usages industriels continueront toutefois à bénéficier de l'exonération). La Contribution au Tarif Spécial de Solidarité, qui permet de financer le tarif spécial de solidarité, ainsi que la contribution biométhane, qui permet de financer les charges de service public portant sur l'achat de biométhane injecté dans les réseaux de gaz naturel, sont incluses dans la TICGN depuis le 1er janvier 2016. Au 1^{er} janvier 2025, elle s'élève à 17,16 €/MWh (elle était de 5,88 €/MWh en 2017). Depuis le 1^{er} août 2025, elle s'élève à 15,43 €/MWh.

TVA : La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'applique à hauteur de 20,0 % sur la part fixe (coût de l'abonnement y compris la CTA) et la part proportionnelle (part variable y compris accise gaz).

1.5. Évolution des prix de vente du gaz naturel sur le marché de détail

La crise exceptionnelle des prix de gros du gaz naturel a conduit le Gouvernement à geler les TRVG proposés par ENGIE à partir du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 juin 2023. Durant cette période, la CRE a continué de publier, chaque mois, les barèmes qui auraient résulté de l'application de la formule tarifaire d'ENGIE en l'absence de gel.

Depuis le 1^{er} juillet 2023, la CRE publie chaque mois un prix repère de vente de gaz naturel (PRVG) pour les consommateurs résidentiels.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des TRVG d'ENGIE en euros constants 2025 par mégawattheure pour un client moyen en distribution publique jusqu'au 30 juin 2023, puis à compter de cette date, l'évolution du prix repère de vente de gaz naturel de la CRE.

Le prix de référence par a été construit est dans la continuité de la structure historique du TRVG. Ainsi, l'évolution de l'indice à compter du 30 juin 2023 est comparable à ce qu'auraient été les TRVG s'ils avaient été maintenus.

Entre janvier 2008 et décembre 2025, les tarifs de gaz ont augmenté de 30,6 €/MWh en euros constants 2025.

Figure 49 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2025 par mégawattheure



Source : ENGIE – Analyse : CRE

Tableau 8 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE

Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique	Date	Tarifs en distribution publique
janv.-19	-1,9%	mai-21	1,1%	sept.-23	-2,0%
févr.-19	-0,8%	juin-21	4,4%	oct.-23	11,6%
mars-19	0,0%	juil.-21	10,0%	nov.-23	4,6%
avr.-19	-2,1%	août-21	5,3%	déc.-23	5,7%
mai-19	-0,7%	sept.-21	8,7%	janv.-24	-3,6%
juin-19	-0,5%	oct.-21	13,9%	févr.-24	-9,9%
juil.-19	-6,8%	nov.-21	0,0%	mars-24	-5,6%
août-19	-0,5%	déc.-21	0,0%	avr.-24	-5,3%
sept.-19	-0,9%	janv.-22	0,0%	mai-24	1,6%
oct.-19	-2,4%	févr.-22	0,0%	juin-24	2,2%
nov.-19	3,0%	mars-22	0,0%	juil.-24	13,4%
déc.-19	0,6%	avr.-22	0,0%	août-24	2,2%
janv.-20	-0,9%	mai-22	0,0%	sept.-24	-1,2%
févr.-20	-3,3%	juin-22	0,0%	oct.-24	6,4%
mars-20	-4,6%	juil.-22	0,0%	nov.-24	-1,1%
avr.-20	-4,4%	août-22	0,0%	déc.-24	2,6%
mai-20	-1,3%	sept.-22	0,0%	janv.-25	4,3%
juin-20	-2,8%	oct.-22	0,0%	févr.-25	0,3%
juil.-20	-0,3%	nov.-22	0,0%	mars-25	2,1%
août-20	1,3%	déc.-22	0,0%	avr.-25	2,1%
sept.-20	0,6%	janv.-23	16,7%	mai-25	-6,1%
oct.-20	4,7%	févr.-23	0,0%	juin-25	-5,1%
nov.-20	1,6%	mars-23	0,0%	juil.-25	-0,2%
déc.-20	2,4%	avr.-23	0,0%	août-25	1,4%
janv.-21	0,2%	mai-23	0,0%	sept.-25	-2,2%
févr.-21	3,5%	juin-23	0,0%	oct.-25	1,8%
mars-21	5,7%	juil.-23	-17,8%	nov.-25	0,1%
avr.-21	-4,1%	août-23	2,3%	déc.-25	-0,5%

Note : Les évolutions mensuelles sont calculées selon la facture moyenne des consommateurs ; à partir de 2024 cette facture est recalculée à chaque mois de juillet d'après les données de GRDF afin d'intégrer les évolutions de consommation.

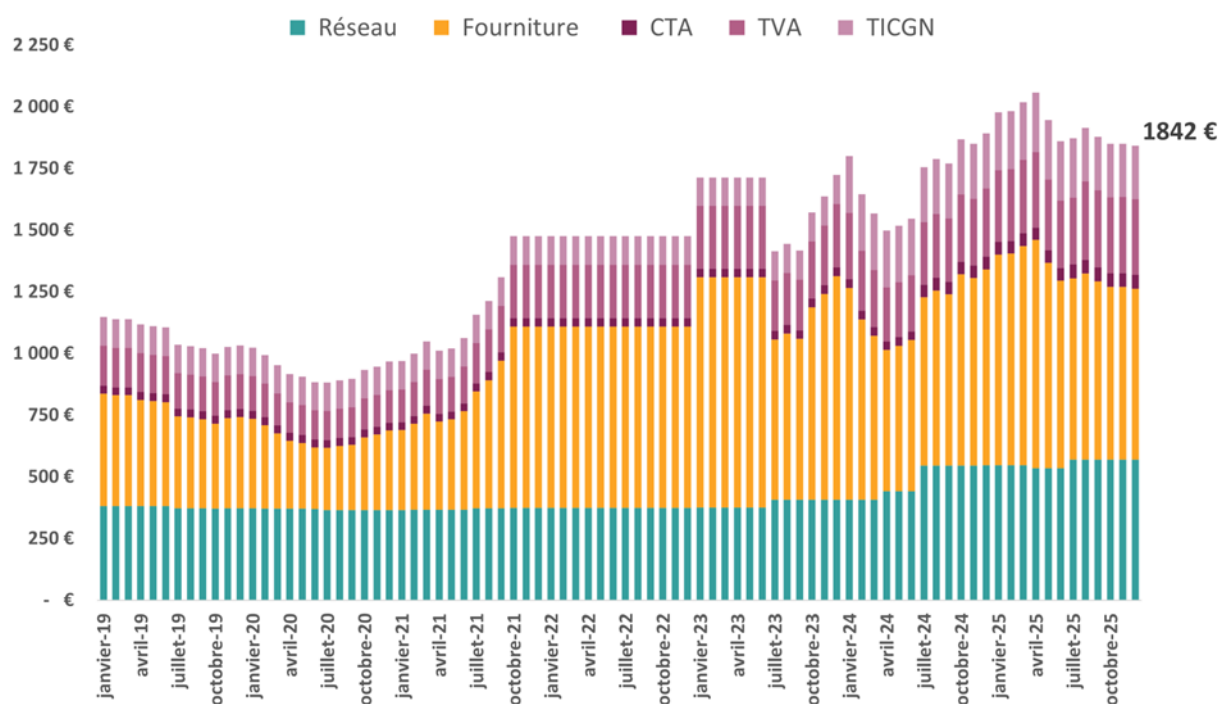
Source : CRE

64/78

1.6. Évolution de la facture annuelle de gaz naturel au tarif réglementé de vente

Le graphique suivant donne la facture annuelle moyenne toutes taxes comprises résultant de l'application du TRVG puis du PRVG pour un client consommant 14 000 kWh (usage chauffage), jusqu'au 31 décembre 2025 (bouclier tarifaire inclus jusqu'au 30 juin 2023). La composante d'approvisionnement évolue chaque mois. Le prix de la facture présenté est une projection sur 12 mois du prix du mois en vigueur.

Figure 50 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)



Source : CRE

1.7. Comparaison des offres

Le marché de la fourniture de gaz naturel est complètement ouvert à la concurrence sur le segment résidentiel et non résidentiel depuis le 1er juillet 2023.

Les consommateurs peuvent choisir librement une offre de marché qui répond à leurs besoins. Ces offres peuvent être à prix fixe ou à prix variable :

- Les offres à prix variable peuvent être indexées sur le prix de référence de gaz naturel de la CRE ou sur différents produits (prix spot, produits pétroliers ou gaziers...) ou évoluer selon une formule propre au fournisseur ;
- Les offres à prix fixe regroupent une diversité de modalités contractuelles. En effet, si pour certaines, seule la composante énergie du prix, hors taxes, est inchangée pendant la durée contractuelle, d'autres offres rendent constants les prix du kWh et de l'abonnement hors taxes pendant la durée contractuelle.

Les graphiques suivants présentent les différentes offres proposées par les fournisseurs de gaz naturel au 15 décembre 2025 pour un client-type « Chauffage » avec une consommation de 14 000 kWh/an, et un client type « Cuisine » avec une consommation de 610 kWh/an.

Les factures sont présentées toutes taxes comprises (TTC) et hors promotion éventuelle.

Les offres sont comparées au prix de référence de gaz naturel publié par la CRE. Ce prix est indicatif, il ne constitue pas une offre pouvant être souscrite par les consommateurs.

Les offres signalées par le symbole  sont des offres vertes. Les consommations sont couvertes pour tout ou partie par des garanties d'origine. Le prix de référence de gaz naturel publié par la CRE n'est pas une offre verte.

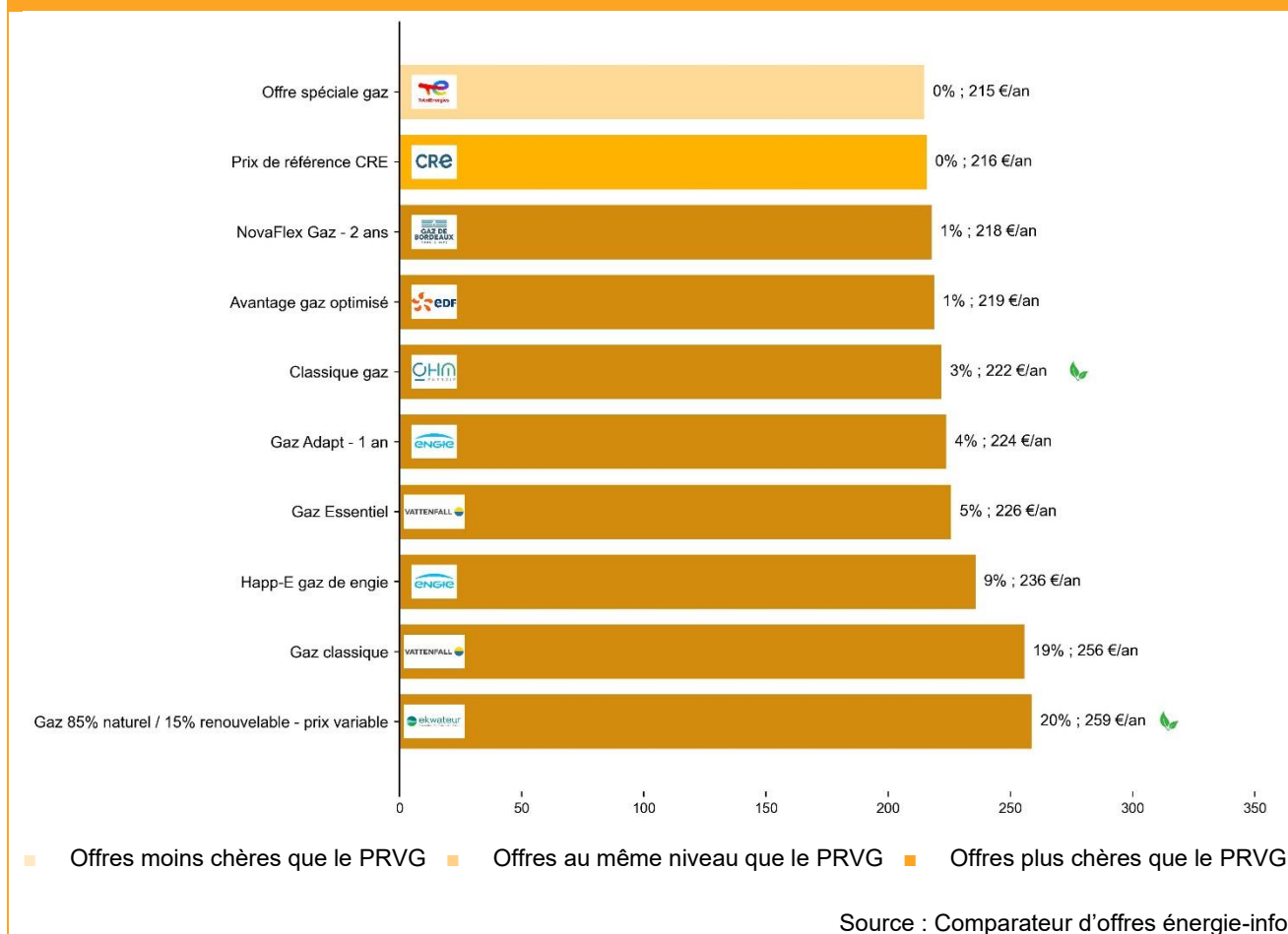
Le comparateur d'offres énergies-info distingue les offres des fournisseurs en plusieurs catégories :

- les offres à prix fixes,
- les offres indexées sur la référence de prix : Cette indexation peut être sur l'ensemble des composantes du prix repère publié par la CRE (abonnement et part variable) ou uniquement sur la référence de coût d'approvisionnement inclus dans le prix repère et publiée par ailleurs sur le site de la CRE (<https://www.cre.fr/L-energie-et-vous/referance-de-couts-d-approvisionnement-du-gaz>),
- les offres « indexées » qui incluent l'ensemble des offres indexées sur des produits de marché,
- les offres ayant une évolution dite « autre ».

La comparaison des offres dans les figures suivantes considère comme offres à prix variables les offres indexées sur la référence de prix, sur d'autres produits et les autres évolutions.

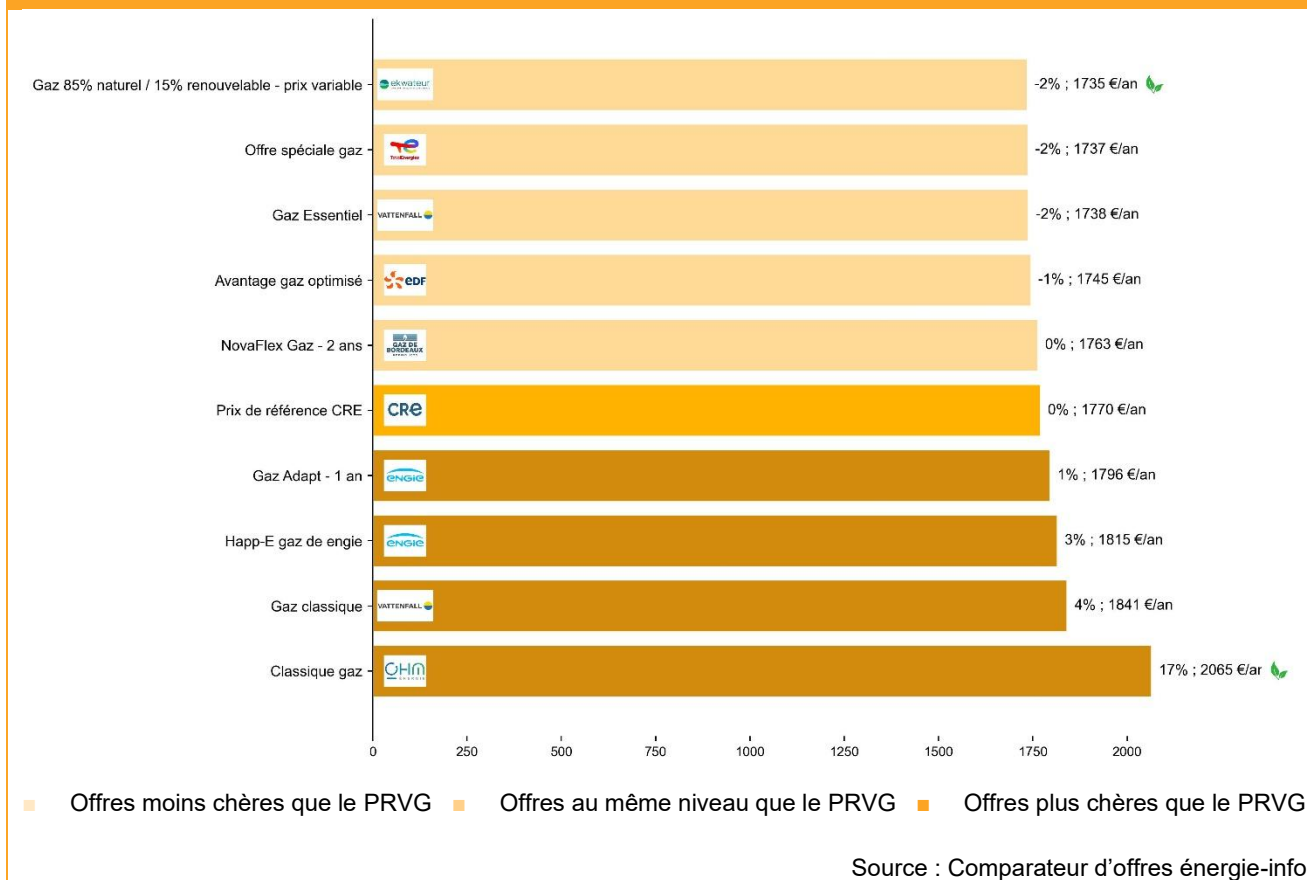
Offres à prix variable

Figure 51 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »



Exemple de lecture : L'offre Offre spéciale gaz proposée par TotalEnergies au 15 décembre 2025 est équivalente au prix de référence publié par la CRE.

Figure 52 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »



Offres à prix fixe

Figure 53 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »

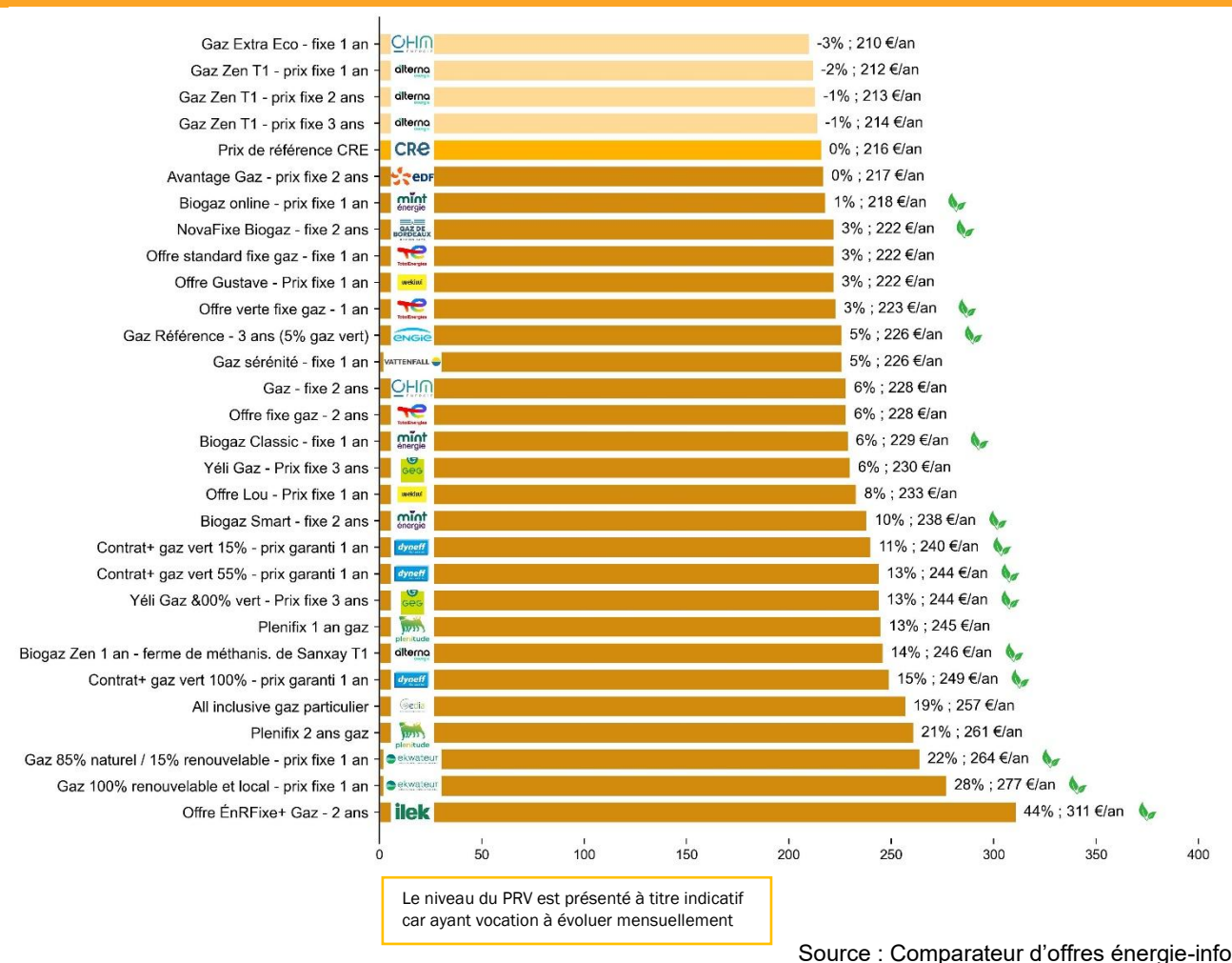
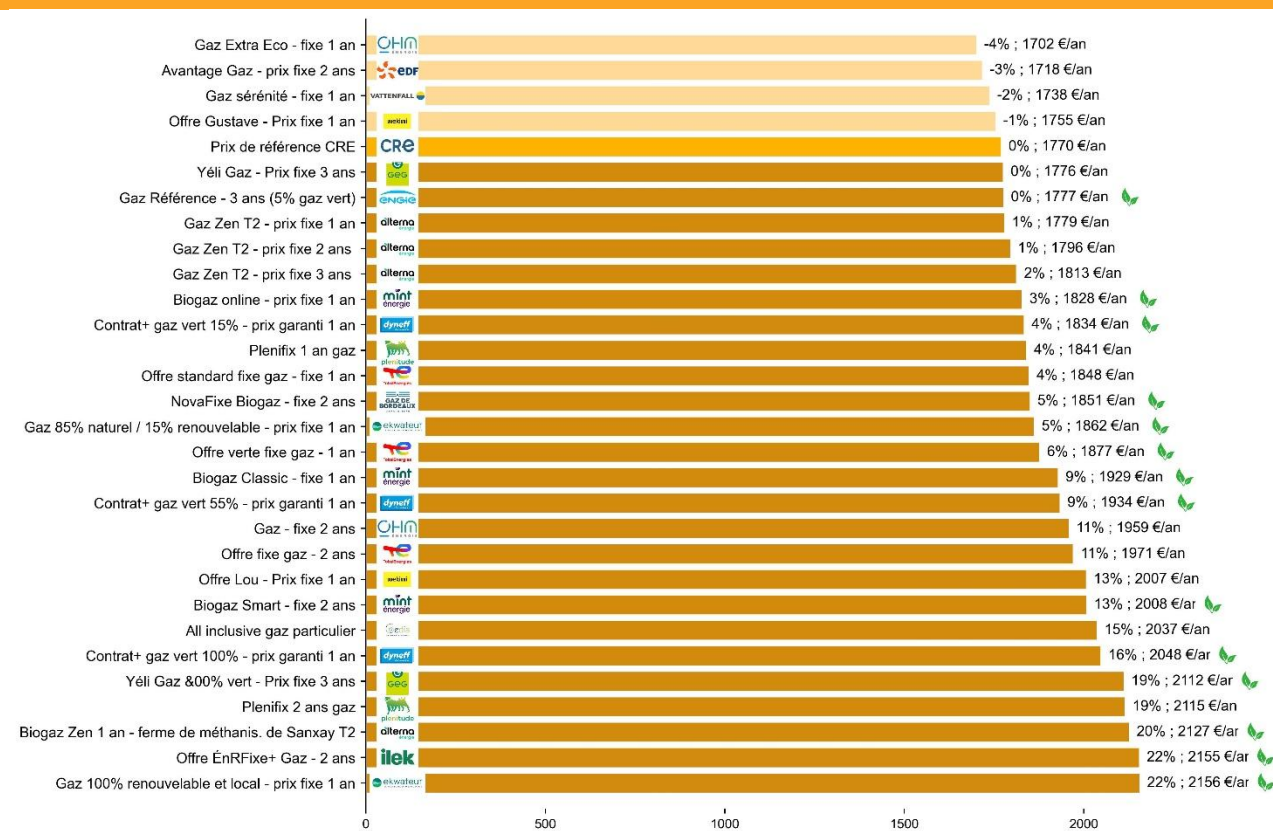


Figure 54 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage »



Le niveau du PRV est présenté à titre indicatif
car ayant vocation à évoluer mensuellement

Source : Comparateur d'offres énergie-info

GLOSSAIRE

GLOSSAIRE COMMUN DE L'OBSERVATOIRE DES MARCHES DE L'ELECTRICITE ET DU GAZ

Entreprise Locale de Distribution (ELD) : distributeur non nationalisé qui assure la distribution de gaz ou d'électricité sur un territoire déterminé.

Livraison sur le marché de gros : déclaration journalière d'un acteur, auprès d'un Gestionnaire de Réseau de Transport, des échanges de gaz ou d'électricité devant avoir lieu le lendemain avec chacune de ses contreparties. Chaque livraison peut résulter d'une ou plusieurs transactions préalablement conclues sur le marché de gros.

Mise en service : cas d'un client s'installant sur un site. Deux cas sont possibles :

- Mise en service sur un nouveau site : le client arrive sur un site nouvellement construit, auquel cas une pose du compteur puis une mise en service de l'installation doivent être opérées. Par exemple, un mécanicien s'installe dans un garage nouvellement construit.
- Mise en service sur un site existant : le client arrive sur un site suite au départ d'un autre client, auquel cas la pose du compteur a déjà été effectuée. La mise en service doit être ensuite opérée afin que le client nouvellement arrivé puisse être alimenté en énergie.

Nombre de sites : par convention, les données pour un mois M (ou un trimestre T) incluent :

- les mises en service réalisées au cours du mois M (du trimestre T),
- les changements de fournisseurs réalisés au cours du mois M (du trimestre T).

Les données en nombre de sites sont arrondies, en revanche les parts de marché des fournisseurs alternatifs sont calculées à partir des données réelles.

Site : lieu de consommation de gaz ou d'électricité d'un même client. Un site peut comprendre plusieurs points de livraison (compteurs). Plusieurs sites peuvent dépendre d'un même client.

Site en offre de marché : site ayant signé un contrat hors tarifs réglementés avec son fournisseur historique ou un fournisseur alternatif.

Ventes brutes mensuelles : Les ventes brutes d'un fournisseur sont égales à la somme :

- du nombre de sites mis en service (en offre de marché ou au tarif réglementé),
- du nombre de sites ayant choisi ce fournisseur à l'occasion d'un changement de fournisseur.

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DE L'ELECTRICITE

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie, s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie.

Les fournisseurs historiques en électricité regroupent EDF et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- des responsables d'équilibre si les sites alimentés sont en contrat d'accès au réseau,
- des fournisseurs si les sites alimentés sont en contrat unique.

Nombre de sites : pour le dénombrement des sites, les sites ayant plusieurs fournisseurs sont affectés au portefeuille de leur fournisseur principal (Responsable d'Équilibre pour les clients en CARD et CART).

Segments du marché de détail : le marché de détail est divisé en quatre segments :

- Grands sites non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est supérieure ou égale à 250 kW. Leur consommation annuelle est supérieure à 1 GWh en général.
- Sites moyens non résidentiels : sites dont la puissance souscrite est comprise entre 36kVA et 250 kW. Leur consommation annuelle est comprise en général entre 0,15 GWh et 1 GWh.
- Petits sites non résidentiels : sites non résidentiels dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA. Leur consommation annuelle est en général inférieure à 0,15 GWh.
- Sites résidentiels : la puissance souscrite des sites résidentiels est inférieure ou égale à 36 kVA.

La segmentation non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zones non interconnectées (ZNI) : zones du territoire national qui ne sont pas reliées (par des lignes électriques) au réseau métropolitain continental (Corse, Martinique, Guadeloupe, Réunion, Guyane, Saint-Pierre et Miquelon, îles de Molène et d'Ouessant).

GLOSSAIRE PROPRE A L'OBSERVATOIRE DU MARCHE DU GAZ

Fournisseur historique : un fournisseur est considéré comme historique dans une énergie s'il commercialise ou a commercialisé des tarifs réglementés de vente dans cette énergie. Les fournisseurs historiques en gaz naturel regroupent ENGIE (ex GDF Suez), Total Energie Gaz et les Entreprises Locales de Distribution (ELD).

Fournisseur alternatif : les fournisseurs alternatifs regroupent les fournisseurs qui ne sont pas des fournisseurs historiques.

Les entreprises dont l'activité est suivie à travers l'observatoire sont :

- les expéditeurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de transport,
- les fournisseurs livrant du gaz aux sites de consommation raccordés au réseau de distribution (résidentiels et non résidentiels).

Consommation : la consommation annualisée pour les sites transport est calculée à partir de la consommation réalisée de l'année précédente. La consommation annualisée des sites distribution correspond à la consommation annuelle de référence (CAR) de chaque site mise à jour chaque année au 1er avril.

Nombre de sites : un site multifournisseur est affecté au fournisseur dont la capacité de transport souscrite est la plus élevée.

Point d'échange de gaz – PEG : point virtuel, rattaché à une zone d'équilibrage, où un expéditeur peut céder du gaz à un autre expéditeur.

Segments de marché : le marché est divisé en 3 segments :

- les clients non résidentiels raccordés au réseau de transport,
- les clients non résidentiels raccordés au réseau de distribution,
- les clients résidentiels raccordés au réseau de distribution.

La distinction non résidentiel/résidentiel est établie par les GRD sur la base des données historiques ou sur déclaration des fournisseurs.

Zone d'équilibrage : zone géographique du réseau de transport de gaz sur laquelle l'équilibre doit être assuré entre les entrées et les sorties de gaz.

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Typologie des sites en électricité	14
Figure 2 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché	16
Figure 3 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	16
Figure 4 : Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2025	17
Figure 5 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2025	18
Figure 6 : Indice HHI par segment de marché	19
Figure 7 : Synthèse de la concurrence sur les principales zones de desserte des ELD.....	21
Figure 8 : Evolution des parts de marché par fournisseur historique entre 2024 et 2025 sur les volumes livrés.....	22
Figure 9 : Quantité d'ARENH livrée par semestre par type de consommateur	23
Figure 10 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture d'électricité en HP/HC	24
Figure 11 : Evolution des offres de fourniture d'électricité avec part verte en HP/HC	25
Figure 12 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel	27
Figure 13 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel.....	27
Figure 14 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment résidentiel	28
Figure 15 : Répartition des mises en services par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	28
Figure 16 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment résidentiel	29
Figure 17 : Répartition des changements de fournisseur par type de fournisseur sur le segment non résidentiel	29
Figure 18 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	30
Figure 19 : Postes de coûts couverts par la facture au tarif réglementé de vente d'électricité pour un client résidentiel au 31 décembre 2025	31
Figure 20 : Historique des tarifs réglementés de vente d'électricité hors taxes en euros constants 2026	32
Figure 21 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif Base 6 kVA	34
Figure 22 : Évolution de la facture annuelle d'électricité pour un client moyen au tarif HP/HC 9 kVA	34
Figure 23 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type Base	36
Figure 24 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type Base	37
Figure 25 : Comparaison des offres en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	38

Figure 26 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix variable pour un client type HP/HC	39
Figure 27 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type Base	40
Figure 28 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type Base	41
Figure 29 : Comparaison des offres en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	42
Figure 30 : Comparaison des offres vertes en électricité à prix fixe pour un client type HP/HC.....	43
Figure 31 : Typologie des sites en gaz naturel	45
Figure 32 : Nombre de sites non résidentiels en offre de marché	47
Figure 33 : Nombre de sites résidentiels en offre de marché.....	47
Figure 34 : Répartition des sites par type d'offre au 31 décembre 2025	48
Figure 35 : Répartition des consommations annualisées par type d'offre au 31 décembre 2025...	49
Figure 36 : Indice HHI par segment de marché.....	50
Figure 37 : Synthèse de la concurrence sur les principales zones de desserte des ELD	52
Figure 38 : Evolution des parts de marché par fournisseur historique entre 2024 et 2025 sur les volumes livrés.....	53
Figure 39 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage	54
Figure 40 : Evolution de la commercialisation des offres de fourniture de gaz naturel pour les consommateurs résidentiels type chauffage	55
Figure 41 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment résidentiel.....	57
Figure 42 : Ventes brutes totales mensuelles sur le segment non résidentiel.....	57
Figure 43 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment résidentiel	58
Figure 44 : Évolution du nombre de mises en service par mois sur le segment non résidentiel	58
Figure 45 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment résidentiel.....	59
Figure 46 : Évolution du nombre de changements de fournisseur par mois sur le segment non résidentiel.....	59
Figure 47 : Évolution du taux de switch par segment de clientèle	60
Figure 48 : Postes de coûts couverts par le PRVG, au 31 décembre 2025.....	61
Figure 49 : Historique des tarifs réglementés de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en euros constants 2025 par mégawattheure	63
Figure 50 : Évolution de la facture de gaz pour un client B1 (usage chauffage)	65
Figure 51 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Cuisine »	67
Figure 52 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix variable pour un client type « Chauffage »	68
Figure 53 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Cuisine »	69
Figure 54 : Comparaison des offres de gaz naturel à prix fixe pour un client type « Chauffage » ..	70

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 : Synthèse en nombre de sites	15
Tableau 2 : Synthèse en consommation annualisée	15
Tableau 4 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	26
Tableau 5 : Historique des évolutions moyennes du tarif réglementé de vente d'électricité hors taxes par couleur	32
Tableau 6 : Synthèse en nombre de sites	46
Tableau 7 : Synthèse en consommation annualisée	46
Tableau 9 : Ventes brutes sur le trimestre écoulé	56
Tableau 10 : Évolution du tarif réglementé de vente de gaz naturel d'ENGIE hors taxes en distribution publique puis du prix de référence hors taxes calculé par la CRE	64

